

[artimon]

Rapport BEGES

EXERCICE 2024-2025

Sommaire

INTRODUCTION ET CONTEXTE	PAGE 03
1. Contexte	04
2. Présentation de l'organisation	04
3. Objectif du rapport	05
4. Définition du périmètre d'évaluation	05
HYPOTHÈSES ET DONNÉES UTILISÉES	PAGE 07
1. Cartographie des flux	08
2. Sources des données	08
RÉSULTATS DU BILAN CARBONE	PAGE 09
1. Présentation des émissions par scope	10
2. Détail des résultats	11
CONCLUSION ET PERSPECTIVES	PAGE 25
COMPARAISONS AVEC LES EXERCICES PRÉCÉDENTS	PAGE 26
BENCHMARK	PAGE 30
PLAN D'ACTION ET RECOMMANDATIONS	PAGE 32
ANNEXE ET ÉLÉMENTS DE TRANSPARENCE	PAGE 36
1. Incertitudes et marges d'erreur	37
2. Personnes et experts ayant contribué au rapport	38

01

Introduction et contexte

1. Contexte

Chez Artimon, l'engagement environnemental s'inscrit dans une démarche structurée et durable, portée collectivement par l'ensemble du cabinet. Intégré à notre politique de responsabilité sociétale et environnementale depuis 2010 — année de notre adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies — il constitue un axe structurant de notre positionnement et de nos pratiques.

Ce nouveau bilan carbone traduit cette volonté : mesurer honnêtement notre empreinte carbone pour disposer d'une vision actualisée et fiable de nos émissions chaque année, identifier les axes prioritaires d'amélioration, et nous fixer des actions et objectifs de réduction concrets et atteignables. Les résultats présentés dans ce rapport sont le fruit d'un travail rigoureux, mené en interne par nos consultants, avec l'ensemble des équipes supports, du Comité RSE, et de l'équipe de direction, gage d'appropriation collective et de durabilité de notre démarche. Nous avons aussi à cœur d'améliorer la mesure de nos émissions, c'est pourquoi nous avons pris en compte de nouvelles données cette année, comme notre usage de l'IA.

Notre démarche de réduction de notre empreinte carbone s'appuie sur des actions déjà engagées, notamment le développement d'une offre de services dédiée à la transition écologique, l'approvisionnement en électricité 100% renouvelable depuis 2017 avec Ekwateur, une politique de transport responsable, notre soutien à l'association Cœur de Forêt depuis 2021, l'initiative interne Artimon Vert, l'organisation de cleanwalks, de Fresques du Climat, ou de collectes de vêtements. Des initiatives qui témoignent d'un engagement ancré dans notre culture d'entreprise.

Artimon affiche dans une ambition claire : incarner un cabinet de conseil responsable, en alignant étroitement ses convictions et ses pratiques. Ce rapport constitue à ce titre un véritable outil de pilotage, de dialogue et d'amélioration continue, au service d'une transformation durable et engagée, menée en cohérence avec l'ensemble de nos parties prenantes ; collaborateurs, clients et partenaires.

2. Présentation de l'organisation

Raison sociale	Artimon
Période de référence	Exercice 2024-2025
Approche retenue	Contrôle opérationnel, GHG Protocol
Périmètre	Scopes 1, 2 et 3
Secteur d'activité	Conseil en organisation et transformation
Nombre de collaborateurs	121 sur la période de référence
Localisation	Paris (siège)
Outil de calcul	SAMI
Base des facteurs d'émission	Base Carbone ADEME et EXIOBASE

3. Objectif du rapport

Ce rapport a pour objectif d'évaluer et de quantifier les émissions de gaz à effet de serre (GES) générées par les activités d'Artimon sur l'exercice 2024-2025, conformément aux principes du GHG Protocol. Il vise à identifier les principales sources d'émissions en couvrant les Scopes 1, 2 et 3, afin d'obtenir une vision globale et structurée de l'empreinte carbone du cabinet.

Cette analyse doit permettre de :

- Comparer les émissions de l'exercice 2024-2025 avec celles des exercices précédents et suivre les tendances d'évolution ;
- Identifier les postes d'émissions prioritaires sur lesquels concentrer les efforts de réduction ;
- Orienter les décisions stratégiques en matière de réduction des émissions ;
- Alimenter le plan d'action RSE en fournissant des données fiables pour définir des objectifs de réduction mesurables.

En s'inscrivant dans une démarche de transparence et de responsabilité environnementale, ce bilan répond aux exigences réglementaires applicables et aux attentes croissantes des parties prenantes : clients, fournisseurs, collaborateurs et direction.

Il constitue également une base de référence pour fixer des objectifs de réduction cohérents avec les engagements climatiques internationaux — notamment l'Accord de Paris — et alignés sur les recommandations de l'Initiative Science Based Targets (SBTi), qui préconise une trajectoire de réduction compatible avec un réchauffement limité à 1,5 °C.

4. Définition du périmètre d'évaluation

Le présent BEGES repose sur une approche par contrôle opérationnel : sont prises en compte toutes les activités sur lesquelles Artimon exerce un contrôle direct en matière de gestion environnementale et énergétique, indépendamment des structures de propriété ou des participations financières.

Les émissions de gaz à effet de serre sont classées en trois catégories, les « Scopes », conformément au GHG Protocol :

Scope 1 : Émissions directes

Le Scope 1 regroupe les émissions issues de sources détenues ou contrôlées directement par Artimon. Pour un cabinet de conseil, ce périmètre est généralement limité. Il peut inclure :

- La flotte de véhicules : émissions liées aux véhicules appartenant à l'entreprise fonctionnant aux carburants fossiles ;
- Les installations de chauffage : combustion de gaz naturel, fioul ou autre énergie fossile dans les chaudières des locaux dont Artimon assume la gestion énergétique directe ;
- Les fuites de fluides frigorigènes : pertes de gaz réfrigérants des systèmes de climatisation, dont le potentiel de réchauffement global (PRG) peut être très élevé.

Pour Artimon, le Scope 1 est attendu comme étant très faible, le cabinet n'exploitant pas de flotte propre ni d'installations industrielles. Les émissions de Scope 1 se limitent aux fuites de fluides frigorigènes de la climatisation.

Scope 2 : Émissions indirectes liées à l'énergie

Le Scope 2 couvre les émissions indirectes générées par la production de l'énergie achetée et consommée par Artimon, principalement l'électricité consommée dans les bureaux (éclairage, équipements informatiques, etc.) et, le cas échéant, la chaleur issue d'un réseau de chaleur urbain.

Ces émissions sont calculées selon deux méthodes complémentaires :

- Méthode « location-based » : basée sur l'intensité carbone moyenne du mix électrique national (facteur d'émission moyen du réseau français) ;
- Méthode « market-based » : tenant compte des contrats d'approvisionnement spécifiques (ex. : garanties d'origine énergies renouvelables).

Pour Artimon, le Scope 2 est attendu comme peu conséquent selon l'approche location-based, le secteur du conseil présentant structurellement de faibles besoins énergétiques, liés principalement au bureaux. De plus, Artimon a fait le choix de souscrire un contrat d'approvisionnement en électricité 100% d'origine renouvelable, d'où un scope 2 nul selon la méthode market-based.

Scope 3 : Autres émissions indirectes

Le Scope 3 regroupe l'ensemble des émissions indirectes générées par les activités d'Artimon tout au long de sa chaîne de valeur, en amont comme en aval. Pour un cabinet de conseil, il constitue de loin la catégorie la plus significative en termes d'empreinte carbone. Il comprend notamment :

- Les achats de biens et services : équipements, fournitures de bureau, prestations externes, etc. ;
- Les déplacements professionnels : trajets dans le cadre de missions clients ou d'événements internes (avion, train, voiture), hébergements associés ;
- Les trajets domicile-travail : émissions induites par les déplacements quotidiens des collaborateurs, selon le mode de transport et la distance parcourue ;
- L'utilisation des locaux : bâtiment, maintenance, nettoyage, déchets ;
- Le numérique : empreinte carbone liée à l'usage des outils numériques (cloud, visioconférence, réseaux sociaux), ainsi qu'à l'utilisation d'outils d'intelligence artificielle générative ;
- Le télétravail : consommations énergétiques des collaborateurs à domicile lors des jours de travail à distance.

Les postes non pertinents pour un cabinet de conseil (transport et distribution de marchandises, procédés industriels, utilisation des produits vendus) sont exclus du périmètre, conformément aux recommandations du GHG Protocol pour les entreprises de services.

02

**Hypothèses
et données
utilisées**

1. Cartographie des flux

L'une des premières étapes d'une évaluation carbone consiste à analyser l'activité de l'entreprise afin d'identifier l'ensemble des sources d'émissions de GES. Pour illustrer ces origines, le lecteur peut se référer à la cartographie ci-dessous :

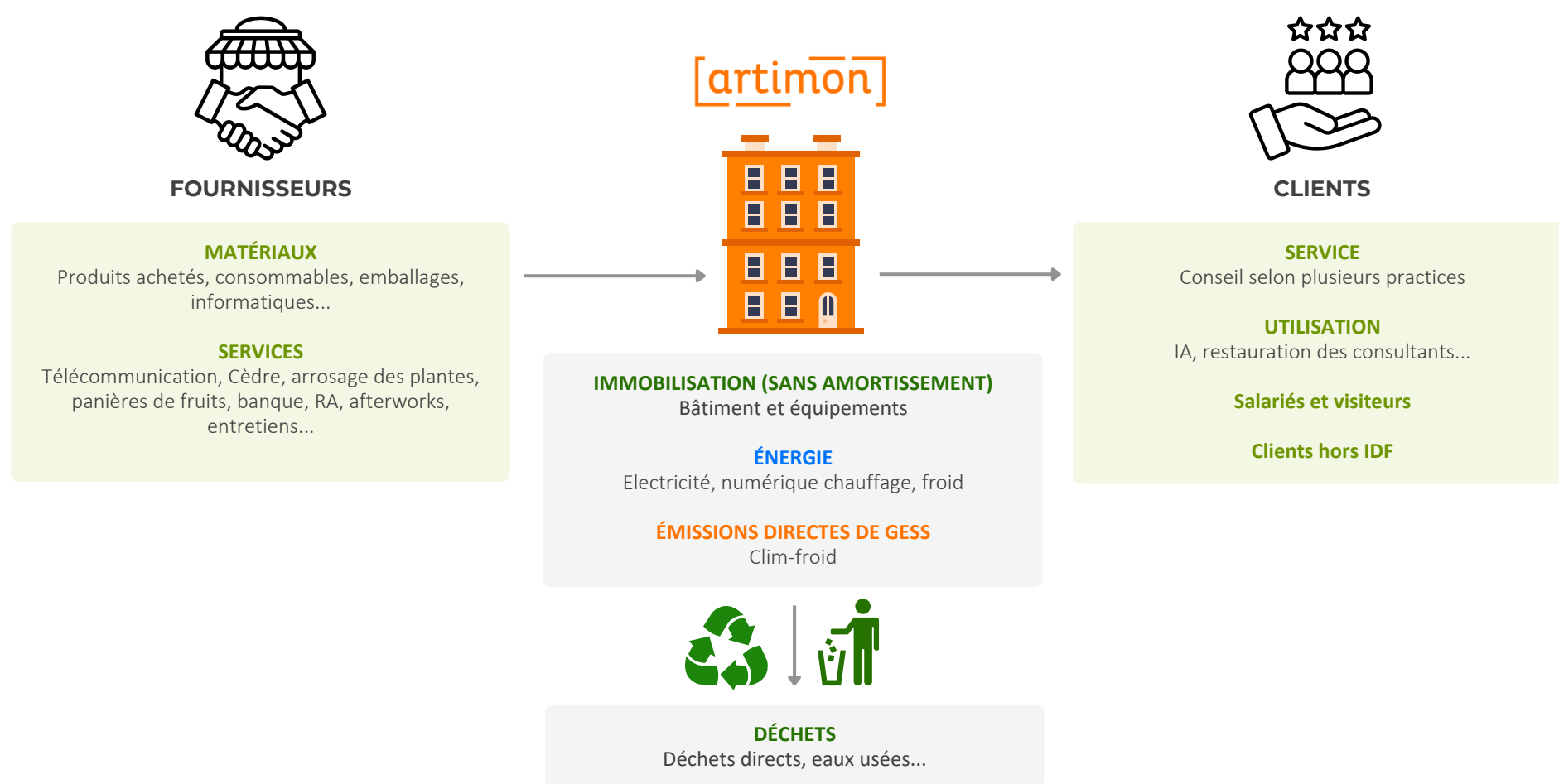


Figure 1. Cartographie des flux d'émissions pour Artimon

2. Sources des données

Afin de garantir la fiabilité et la précision des calculs, différentes sources de données ont été mobilisées, provenant à la fois de sources internes et déclaratives. L'ensemble de ces données a été saisi et traité via l'application SAMI, en utilisant les facteurs d'émission EXIOBASE et la Base Carbone ADEME, conformément aux exigences du GHG Protocol.

Poste	Source	Nature de la donnée
Achats de biens et services	FEC — service comptable	Montants et catégories d'achats
Déplacements professionnels	Notes de frais collaborateurs	Mode de transport, destination, durée, frais hôteliers
Déplacements domicile-travail	Questionnaire collaborateur SAMI	Mode de transport, fréquence, distance
Habitudes alimentaires	Questionnaire collaborateur SAMI	Type de régime, répartition des repas
Numérique — infrastructures	Camarin (prestataire IT) + collaborateurs	Stockage (Exchange, OneDrive, SharePoint), visioconférences
Numérique — IA générative	Questionnaire collaborateur interne	Outils utilisés, période d'utilisation, nombre de requêtes quotidiennes
Énergie des locaux	Factures Ekwateur	Consommations en kWh (électricité, gaz), données relatives aux surfaces des locaux pour calcul d'intensité énergétique
Communication et réseaux sociaux	Service Communication	Nombre de publications, nombre de consultations...
Gestion des déchets	Cèdre (prestataire déchets)	Nature, volumes, filières de traitement

03

Résultats du bilan carbone

1. Présentation des émissions par scope

Les résultats de ce bilan carbone présentent les émissions de gaz à effet de serre d'Artimon sur l'exercice 2024-2025, réparties selon les trois Scopes du GHG Protocol. Les résultats sont exprimés en tonnes d'équivalent CO₂ (tCO₂e), unité de référence permettant d'agréger les différents gaz à effet de serre en une mesure commune. La répartition des émissions par scope est présentée ci-dessous :

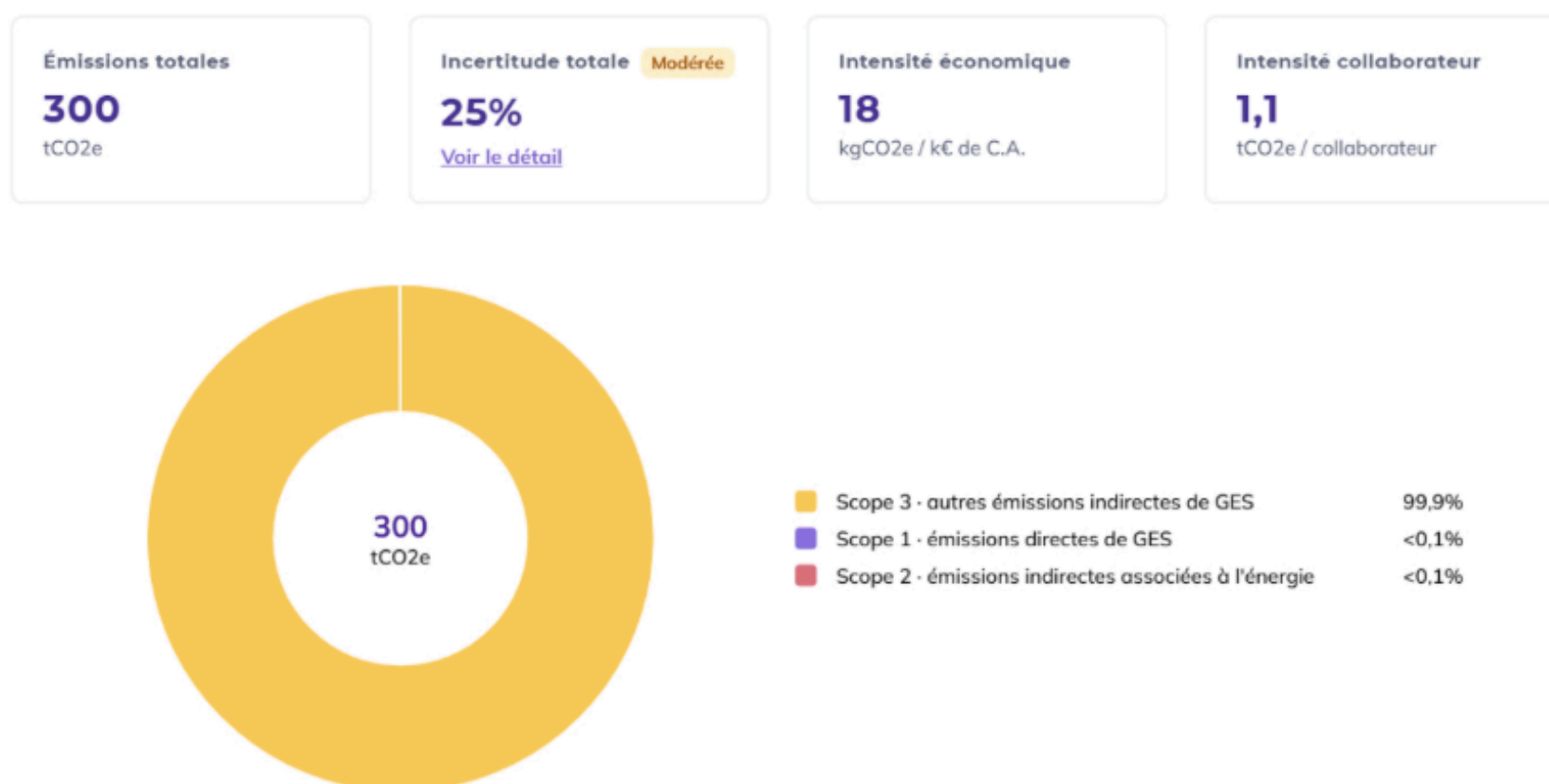
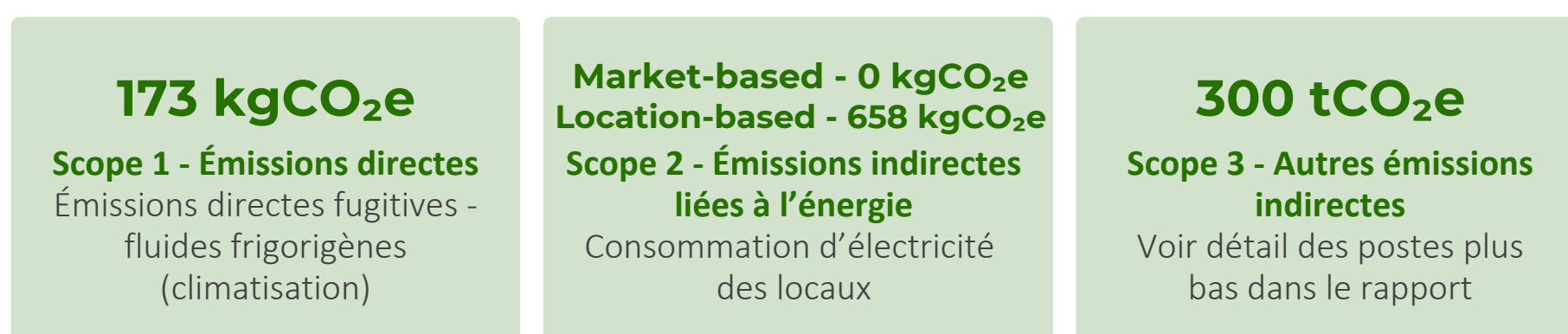


Figure 2. Synthèse des émissions par scope, en tCO₂e



Le Scope 3 représente 99,9 % des émissions totales d'Artimon, ce qui est caractéristique des entreprises de services. L'essentiel de l'empreinte carbone de l'entreprise est en effet concentré dans la chaîne de valeur indirecte : achats de biens et services, déplacements, alimentation, numérique...

En termes d'équivalent, ces 300 tCO₂e correspondent approximativement à l'empreinte carbone annuelle de 30 Français (sur la base de 10 tCO₂e/an par habitant) ou à environ 167 allers-retours Paris-New York en avion.

Rapporté aux 121 collaborateurs sur la période de référence, l'intensité collaborateurs telle que calculée par SAMI s'établit à 1,1 tCO₂e par collaborateur. Ce ratio ne correspond pas au total des émissions divisé par les effectifs, il est calculé sur un sous-périmètre collaborateur réduit (déplacements, hébergements, présence au bureau ou en télétravail, etc.)

2. Détail des résultats

Un focus détaillé des émissions est présenté ci-dessous pour chaque catégorie retenue dans le périmètre. Pour chacune d'elles sont explicités :

- La méthode de recensement des données ;
- Le détail des émissions obtenues ;
- Une analyse qualitative du poste ;
- Des recommandations d'amélioration de la donnée.

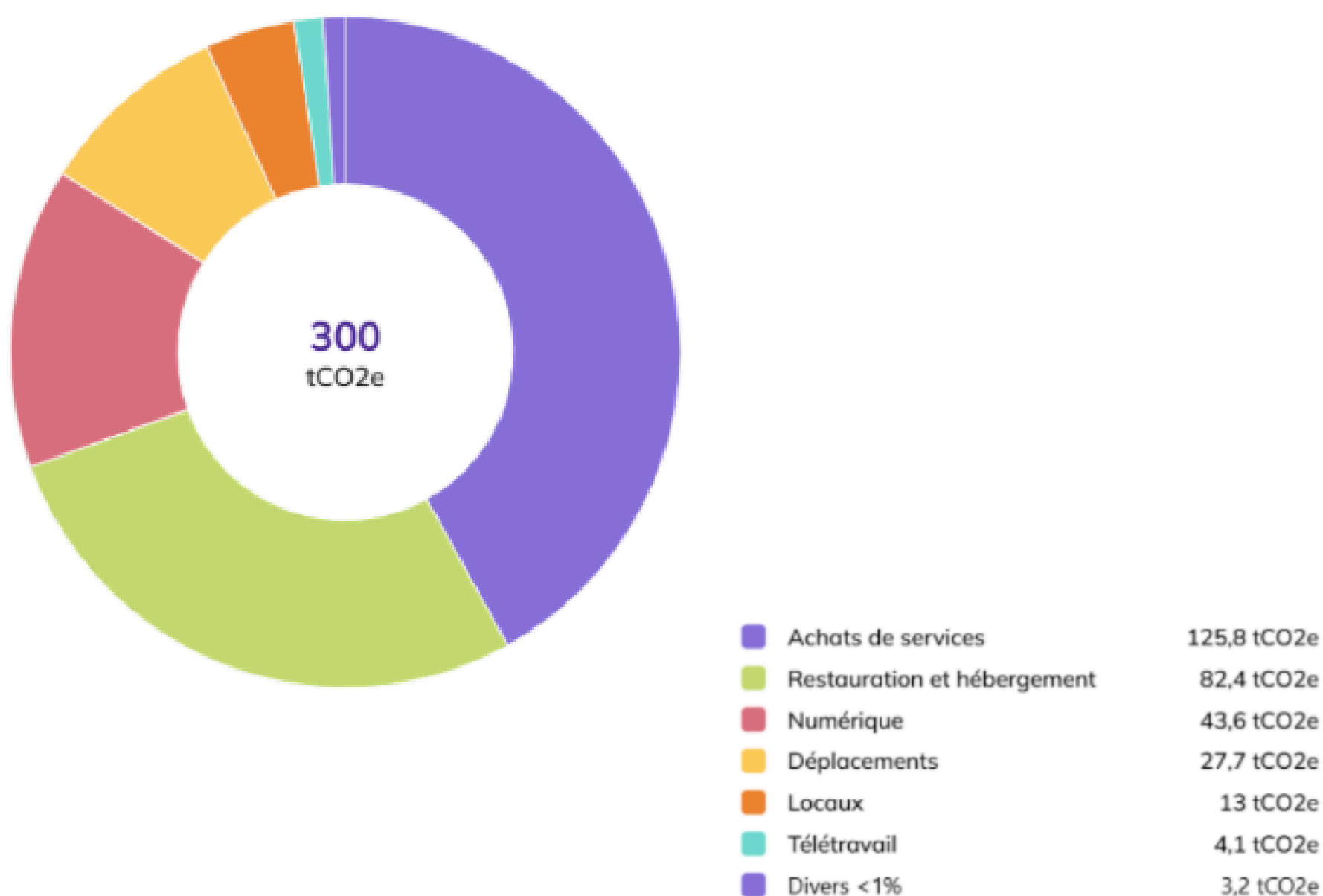


Figure 3. Détail des émissions par catégorie SAMI

ACHATS DE SERVICES - 42%

ORIGINE DE LA DONNÉE

Les émissions liées aux achats de services ont été calculées à partir de l'analyse détaillée du Fichier des Écritures Comptables (FEC), fourni par le service comptable d'Artimon. Ce fichier a été traité ligne par ligne dans SAMI afin de qualifier chaque ligne comptable, déterminer si elle entre dans le périmètre du bilan, et lui associer le facteur d'émission le plus représentatif de la nature de la dépense. Il s'agit d'une approche dite monétaire, qui présente l'avantage d'une couverture exhaustive des achats, mais qui induit un niveau d'incertitude plus élevé que des données physiques.

DÉTAIL DES ÉMISSIONS

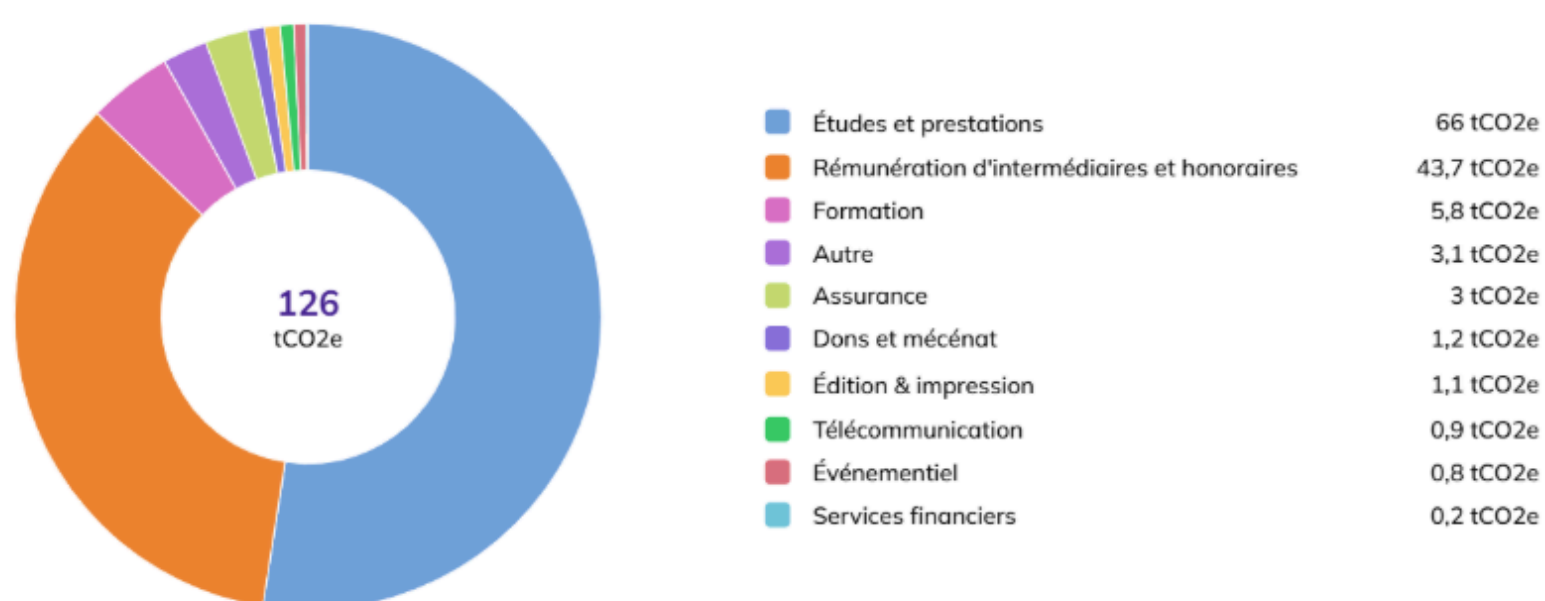


Figure 4. Représentation des GES (en tCO2e) pour la catégorie Achats de services

ANALYSE

Les achats de services constituent le premier poste d'émissions du Scope 3 d'Artimon. Deux sous-postes dominant très largement cette catégorie :

- **Les études et prestations** : regroupent la sous-traitance mobilisée dans le cadre des missions clients, ainsi que les études complémentaires à valeur ajoutée. Ces prestations peuvent varier d'une année à l'autre et sont indissociables de l'activité économique ;
- **Les rémunérations d'intermédiaires et honoraires** : ce poste est lié aux rémunérations d'intermédiaires sollicités pour le développement commercial, les services juridiques ou comptables et autres prestations professionnelles externes ;
 - Il inclut notamment les honoraires commerciaux fixes correspondant à une prestation externalisée de développement commercial, non comptabilisés lors du bilan de l'exercice passé. *Faute de données primaires disponibles auprès du prestataire, un facteur d'émission monétaire « autres services commerciaux » a été appliqué, ce qui tend à surestimer les émissions réelles de ce poste, dont l'impact physique est comparable à celui d'un collaborateur interne.*

Les achats de services incluent également :

- **Formations** : émissions associées aux formations externes suivies par les collaborateurs, dans une logique de développement des compétences et d'amélioration de nos services ;
- **Assurance** : dépenses liées à l'assurance de la structure et de ses collaborateurs ;
- **Edition et impression** : ensemble des dépenses liées à l'impression de documents ou l'achat de documents imprimés dans le cadre professionnel ;
- **Dons & mécénats** : ensemble des dons à « Cœur de forêt » et « la Vie par un Fil », deux associations soutenues par Artimon ;
- **Télécommunication** : comptabilisation des émissions liées à l'utilisation du réseau téléphonique, internet et autres, par le cabinet et les collaborateurs ;
- **Événementiel** : ce poste couvre seulement les locations de lieux, les dépenses de consommables associées sont comptabilisées séparément ;
- **Services financiers** : prestations comptables et bancaires engagées par Artimon.

PISTES D'AMÉLIORATION DE LA DONNÉE

Afin d'améliorer la précision de cette catégorie, il pourrait être pertinent d'engager les prestataires et fournisseurs d'Artimon (notamment le prestataire en charge du développement commercial puisqu'il s'agit d'une part élevée des honoraires d'Artimon) dans une démarche de transparence carbone, en leur demandant de communiquer leur propre bilan carbone ou leurs facteurs d'émission spécifiques. Ces données pourraient par la suite être imputées dans SAMI afin de remplacer les facteurs génériques, réduisant significativement l'incertitude.

RESTAURATION ET HÉBERGEMENT - 27,5%

ORIGINE DE LA DONNÉE

Les données de cette catégorie ont été collectées via deux sources complémentaires :

- Le questionnaire collaborateur SAMI, pour les habitudes alimentaires quotidiennes (déjeuners, boissons, snacks) ;
- Les notes de frais, pour les réceptions professionnelles et les hébergements en déplacement ou en séminaire.

DÉTAIL DES ÉMISSIONS

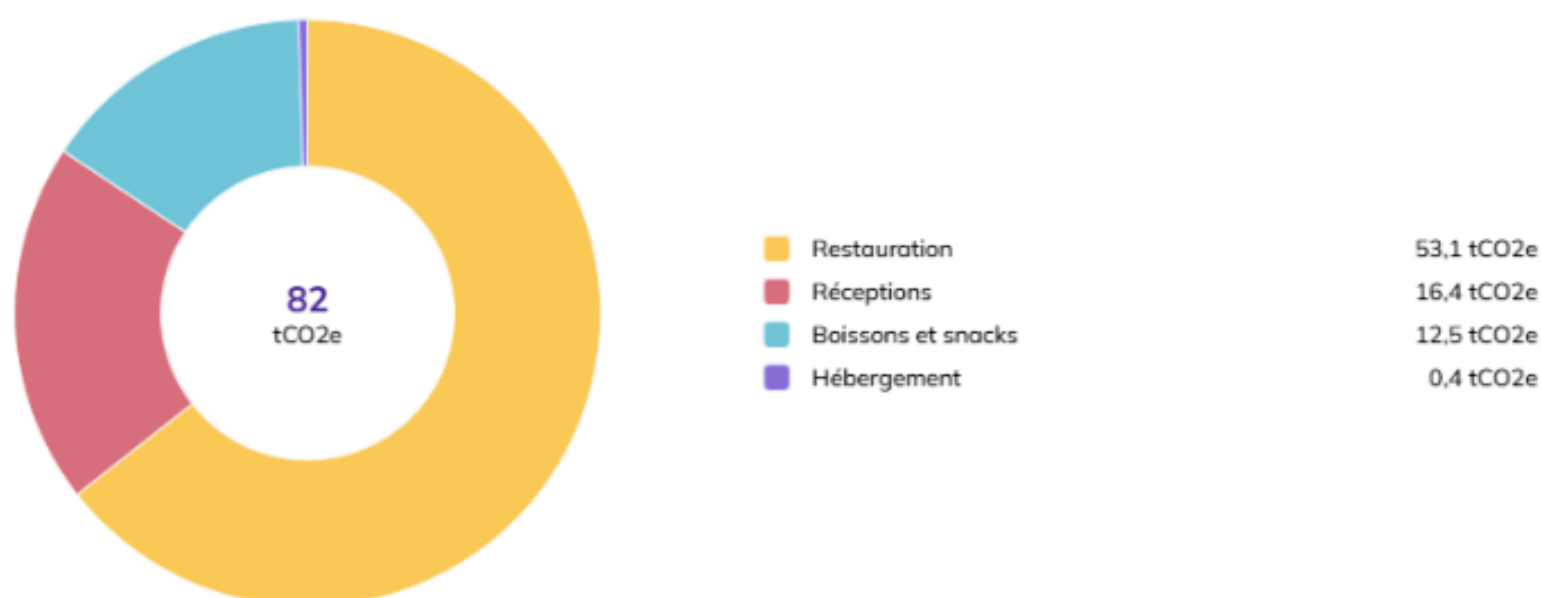


Figure 5. Représentation des GES (en tCO2e) pour la catégorie Restauration et hébergement

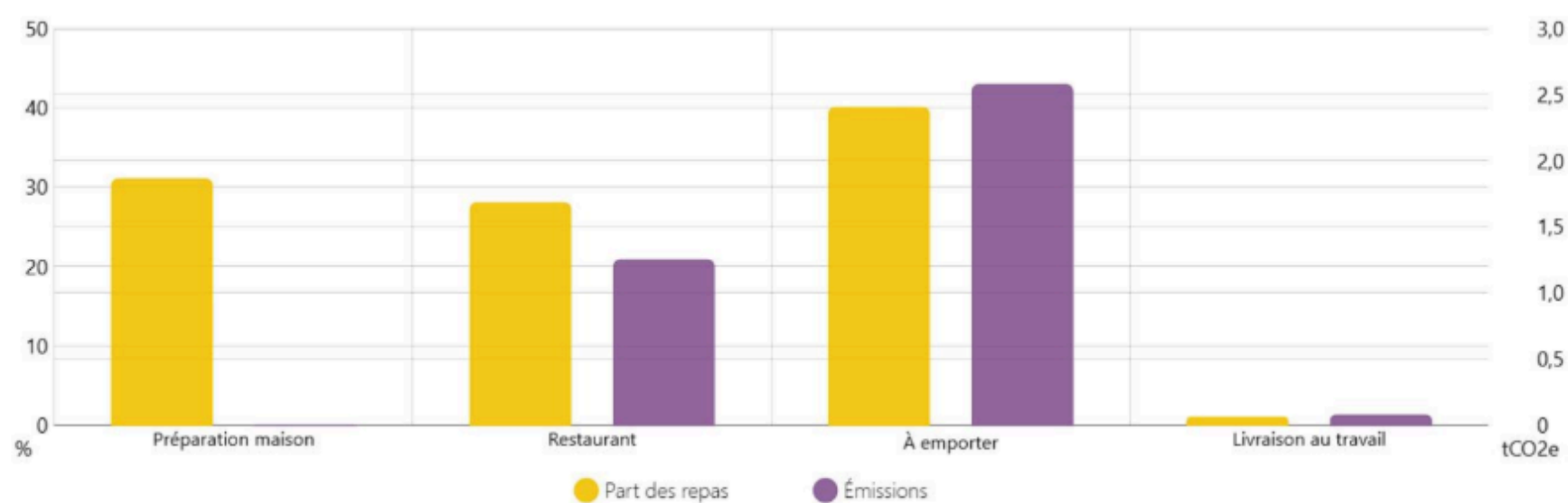


Figure 6. Répartition des modes de consommation (déjeuners)



Figure 7. Consommation de snacks et boissons

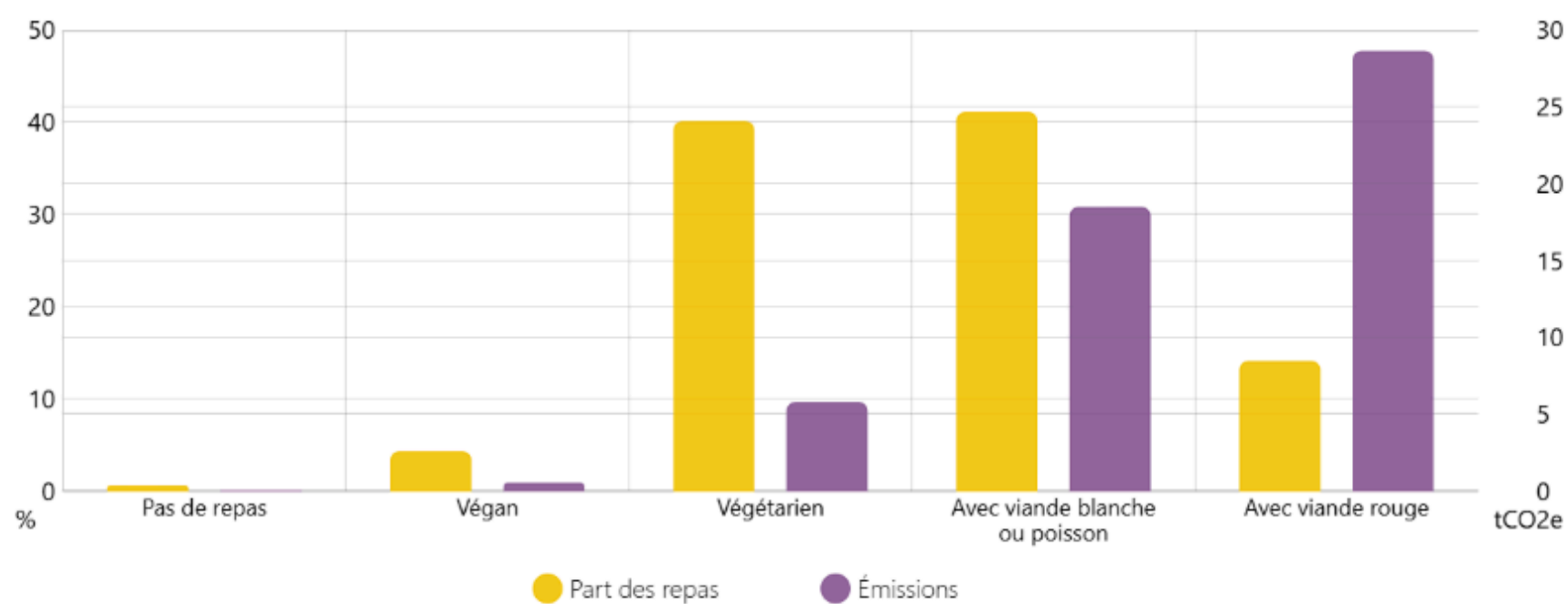


Figure 8. Habitudes alimentaires des collaborateurs Artimon

ANALYSE

Cette catégorie se divise en quatre sous-postes :

- **La restauration** : repas du midi des collaborateurs, répartis en proportions proches entre les préparations maison, la restauration à emporter et la restauration sur place (figure 6) ;
- **L'hébergement** : nuitées des collaborateurs en séminaire ou en déplacement ;
- **Les boissons et snacks** : consommations quotidiennes des collaborateurs (figure 7) ;
- **Les réceptions** : dépenses de traiteurs liées à l'événementiel : réunions d'activités, afterworks...

Les habitudes alimentaires (figure 8) des collaborateurs présentent un profil favorable : une part significative d'entre eux suit un régime végétarien ou faible en consommation de viande, ce qui contribue à contenir l'empreinte carbone de ce poste, l'alimentation carnée étant structurellement plus émettrice qu'un régime végétal. Artimon accompagne cette dynamique en sensibilisant régulièrement ses collaborateurs aux impacts environnementaux de leurs choix alimentaires et en proposant des fruits bio et de saison au cabinet.

De plus, afin de limiter l'empreinte carbone des repas à emporter, qui représentent la majeure partie des émissions des déjeuners, Artimon met à disposition des tupperwares en verre, encourageant ainsi une approche plus durable et une diminution de ses déchets.

Les réceptions (16,4 tCO₂e) constituent un poste à surveiller, dont le niveau varie selon l'activité événementielle et commerciale du cabinet. L'hébergement reste très faible (0,4 tCO₂e), cohérent avec le faible nombre de nuitées.

PISTES D'AMÉLIORATION DE LA DONNÉE

- Obtenir les bilans carbonés des prestataires de réception (traiteurs, lieux événementiels) afin de remplacer les facteurs d'émission génériques ;
- Affiner la catégorisation hôtelière en distinguant les établissements selon leur localisation, catégorie et engagements environnementaux.

NUMÉRIQUE - 14,5%

ORIGINE DE LA DONNÉE

Les émissions liées au numérique ont été reconstituées à partir de plusieurs sources complémentaires :

- Le matériel informatique a été recensé via le FEC. Le GHG Protocol ne comptabilisant pas l'amortissement des achats, seuls les nouveaux appareils ont été comptabilisés ;
- Les services numériques comprennent à la fois la fourniture de logiciels (Adobe, Microsoft 365, outils d'IA génératives) et la publicité numérique (communication sur les réseaux sociaux notamment), recensés à travers :
 - Le FEC ;
 - Un questionnaire collaborateur dédié à l'IA générative (période d'utilisation, outils utilisés, fréquence, nombre de requêtes quotidiennes).
- Les visioconférences ont été renseignées via les données transmises par Camarin, prestataire informatique d'Artimon ;
- Les émissions de consultations proviennent des données liées aux consultations du site web et des publications sur les réseaux sociaux, fournies par le service communication.

DÉTAIL DES ÉMISSIONS ET ANALYSE

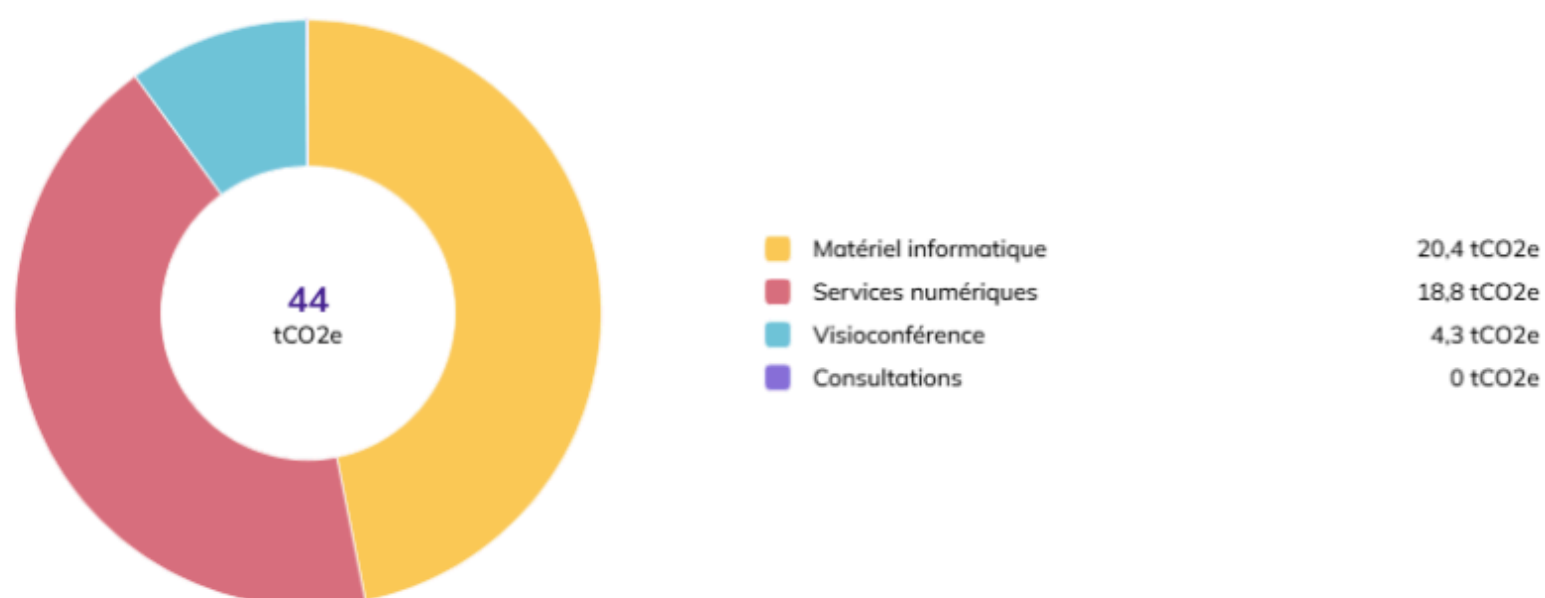


Figure 7. Représentation des GES (en tCO2e) pour la catégorie Numérique - Infrastructures

Le matériel informatique et les services numériques constituent la part structurelle du poste Numérique – Infrastructures. Ils sont indissociables de la qualité de service d'Artimon et directement corrélés à la taille du cabinet.

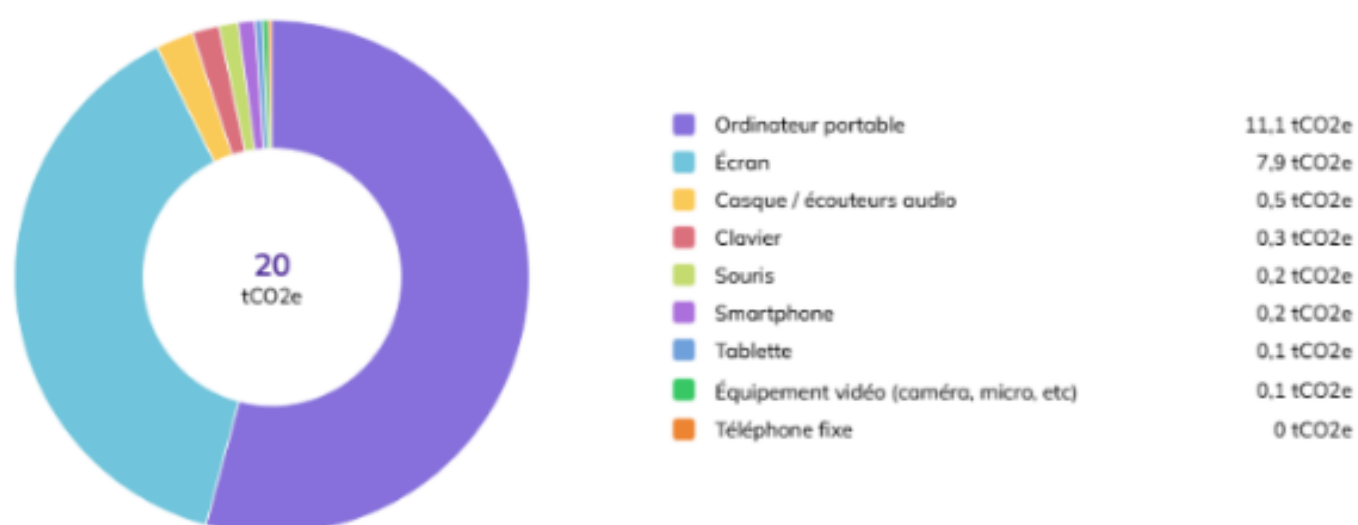


Figure 10. Numérique – zoom sur le matériel informatique

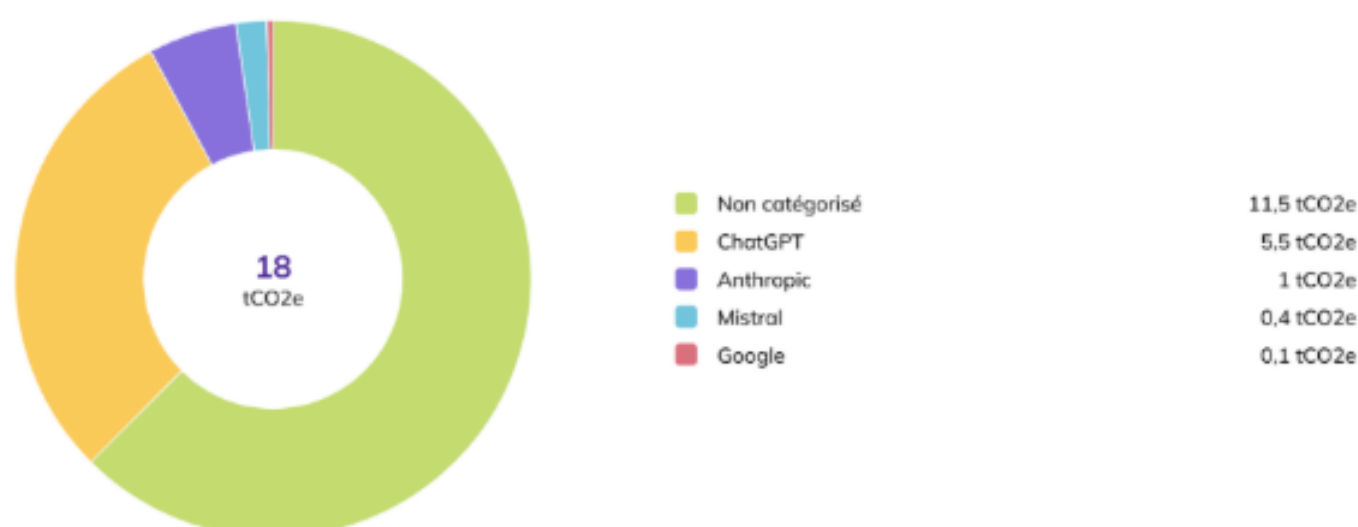


Figure 11. Numérique – zoom sur les services numériques > logiciels

Parmi les services numériques, la part liée aux logiciels représente 98,1% des émissions, le reste étant lié à la publicité :

- Près de 2/3 des émissions liées au logiciel concerne les licences diverses d'Artimon (Microsoft, etc.) ;
- Le dernier tiers concerne l'usage des outils d'IA générative, qui représente 6,9 tCO₂e sur cet exercice.

Bien que son impact individuel par requête reste limité, l'usage croissant de ces outils génère un volume d'émissions non négligeable — et ce poste est appelé à croître à mesure qu'Artimon intègre ces outils dans ses pratiques professionnelles et dans son offre de conseil. Il conviendra ainsi de suivre ce post avec attention dans les prochains bilans afin d'anticiper sa trajectoire. Artimon réfléchit dès maintenant à des solutions permettant de maîtriser l'usage de l'IA générative à un usage raisonné, par la sensibilisation et la formation des collaborateurs (groupe de travail dédié, cycle de formation mené en interne, etc.).

Les visioconférences sont réalisées soit en interne dans le cadre du télétravail, soit en externe dans le cadre d'une mission à distance. La répartition des émissions est la suivante :

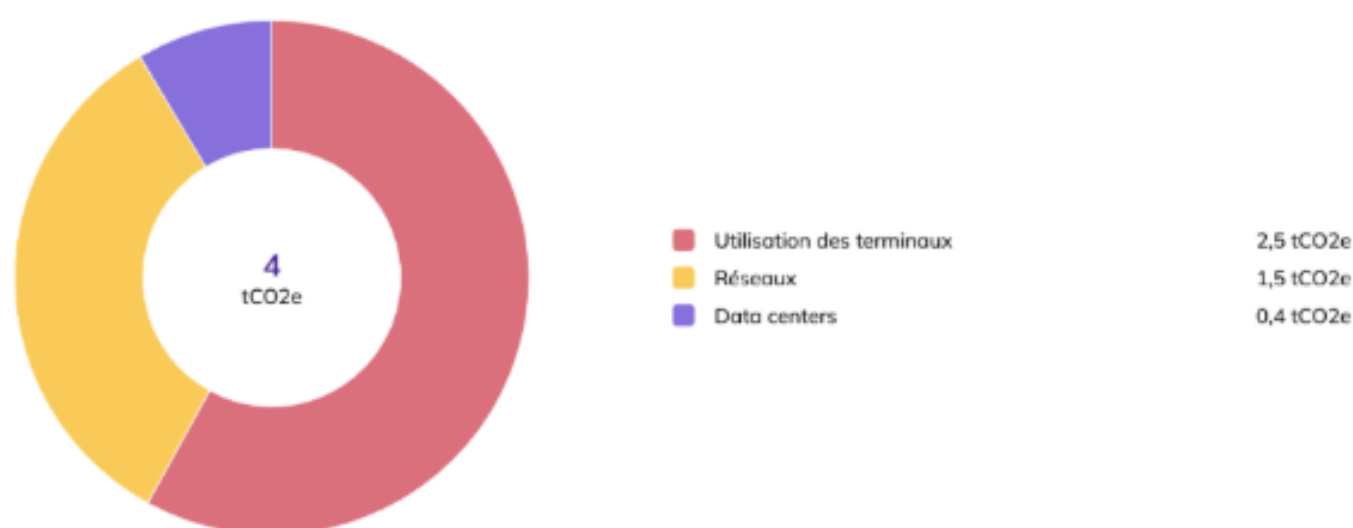


Figure 12. Numérique – zoom sur les visioconférences

Artimon garde à cœur de surveiller sa consommation numérique liée aux visioconférences et sensibilise régulièrement ses collaborateurs à une utilisation raisonnée : par exemple en allumant sa caméra seulement en cas de prise de parole, ou de la couper en cas de non-nécessité. Ces actions s'inscrivent naturellement dans une démarche de sensibilisation des clients d'Artimon, à un numérique responsable.

Enfin, la répartition des émissions liées aux consultations web ou réseaux sociaux d'Artimon est relativement proche, en témoigne le graphique ci-dessous :

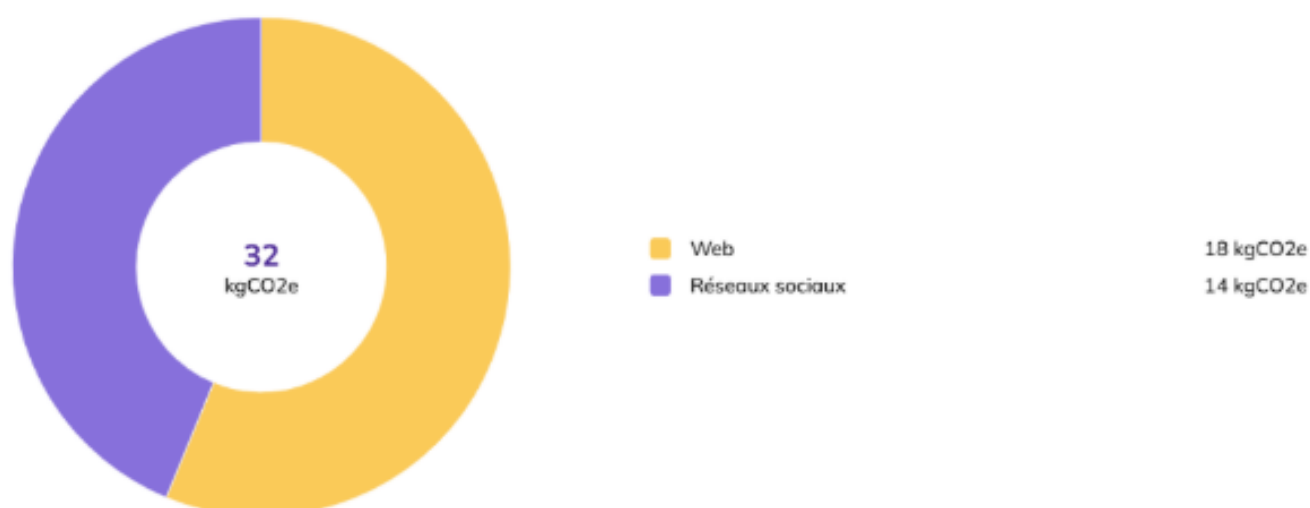


Figure 13. Numérique – zoom sur les consultations

PISTES D'AMÉLIORATION DE LA DONNÉE

- Mettre en place un reporting annuel systématique avec Camarin : suivi des courriels, visioconférences et volumes de stockage, pour disposer d'une base de comparaison fiable d'un exercice à l'autre ;
- Standardiser et préciser le questionnaire IA générative (précision sur les modèles utilisées, etc.) et augmenter le nombre de répondants afin de limiter l'extrapolation des résultats (seuls 50% des collaborateurs ont répondu au questionnaire) ;
- Prolonger la durée de vie du matériel afin de repousser la date de rachat des équipements (selon le GHG Protocol, les immobilisations ne sont pas amorties, ce qui implique que les émissions sont comptabilisées en une fois l'année de l'achat).

DÉPLACEMENTS - 9,2%

ORIGINE DE LA DONNÉE

Les données de déplacements ont été collectées via deux sources :

- Le questionnaire collaborateur SAMI pour les trajets domicile-travail (mode de transport, distance, fréquence) ;
- Les notes de frais pour les déplacements professionnels (transport, hébergement, kilométrages).

DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS

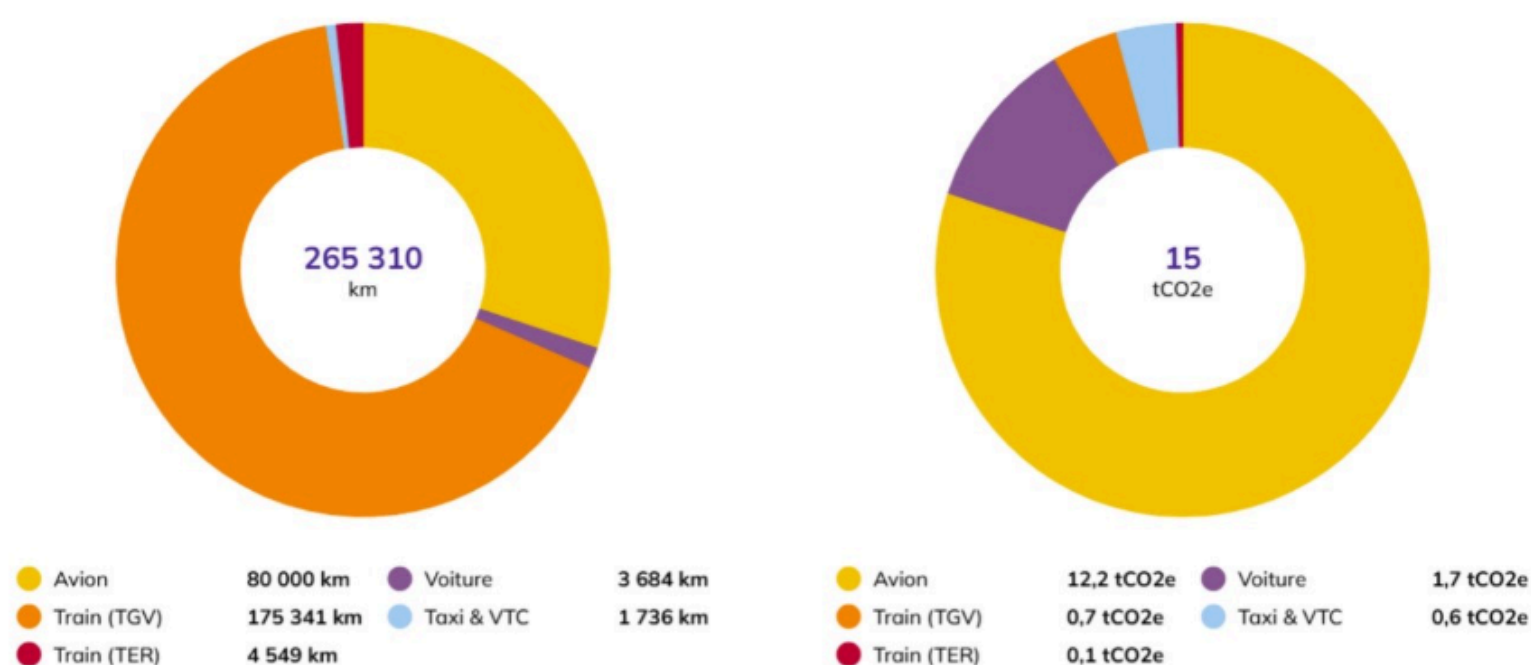


Figure 14. Répartition des km et des émissions dans le cadre des déplacements professionnels

Sur un total de 265 310 km parcourus, 179 890 km ont été effectués en train (TGV ou TER), mode de transport très peu émetteur (seulement 0,8 tCO₂e du total). Toutefois, plusieurs vols long-courriers viennent alourdir significativement le bilan, l'avion étant structurellement le mode de transport le plus émetteur par kilomètre :

- Ces vols s'inscrivent dans le cadre d'une mission à l'étranger, ne pouvant être réalisés en train ;
- L'impact a été minimisé au mieux en réduisant le nombre de vols à 2 allers-retours pour 2 collaborateurs.

En revanche, aucun trajet professionnel en avion de moins de 1 000 km n'a été réalisé. Les déplacements en voiture et taxis contribuent également de manière notable (2,3 tCO₂e) malgré un kilométrage moindre, illustrant le ratio émissions/km défavorable de ces modes de transport. Il est à noter qu'Artimon favorise dès que possible l'utilisation des transports en commun et que l'utilisation de la voiture est réservée aux cas où l'accès au lieu de travail (chantier, bureaux client...) est difficile. Artimon ne possède pas de flotte de véhicules.

DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL

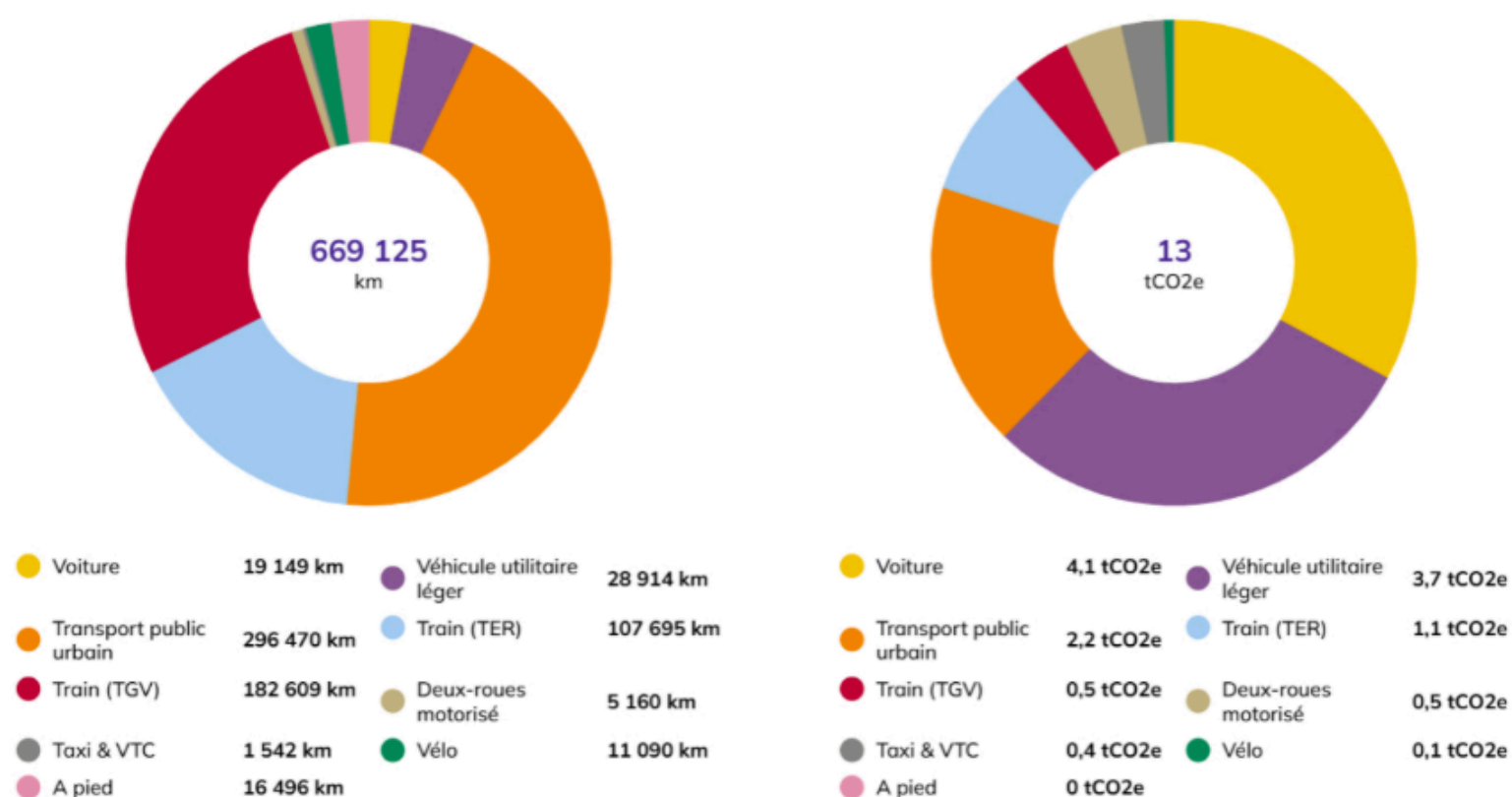


Figure 15. Répartition des km et des émissions dans le cadre des déplacements domicile-travail

Sur 669 125 km parcourus, les transports en commun urbains et le train (TGV/TER) constituent les modes dominants (586 774km).

Cependant, les déplacements en voiture, taxi et véhicules utilitaires légers génèrent à eux seuls 8,2 tCO₂e, confirmant que l'intensité carbone par kilomètre prime sur le volume de kilomètres parcourus. Le vélo et la marche restent quasi neutres en CO₂.

ANALYSE

Le profil de déplacements d'Artimon est globalement favorable : la prédominance du train et des transports en commun, facilitée par la localisation parisienne du cabinet et la densité du réseau Île-de-France, maintient l'empreinte de ce poste à un niveau maîtrisé (9,2% du Scope 3). La sensibilité des collaborateurs aux modes de transport doux renforce cette dynamique.

Les principaux leviers de réduction restent :

- L'élimination des vols — particulièrement long-courriers — ;
- La réduction des déplacements en voiture individuelle.

PISTES D'AMÉLIORATION DE LA DONNÉE

- Automatiser la collecte des déplacements professionnels via une intégration directe dans une application, tout en impliquant les collaborateurs avec des enquêtes et déclarations simplifiées ;
- Approfondir la vérification et le croisement des sources (notes de frais, réservations de billets, données RH sur les jours de présence) pour fiabiliser les résultats.

LOCAUX - 4,3%

ORIGINE DE LA DONNÉE

Les données relatives aux locaux ont été reconstituées à partir des factures d'électricité Ekwater pour les consommations énergétiques, et des données du prestataire Cèdre pour les flux de déchets.

Nota bene : contrairement aux postes précédents, les locaux englobent les 3 scopes. En effet, les émissions liées à la climatisation (fluides frigorigènes) sont comptabilisées en scope 1. Les émissions de chauffage et d'électricité des locaux dont Artimon détient le contrat d'énergie sont comptabilisées en Scope 2. Les émissions liées à la maintenance, au nettoyage et aux déchets relèvent du Scope 3.

DÉTAIL DES ÉMISSIONS

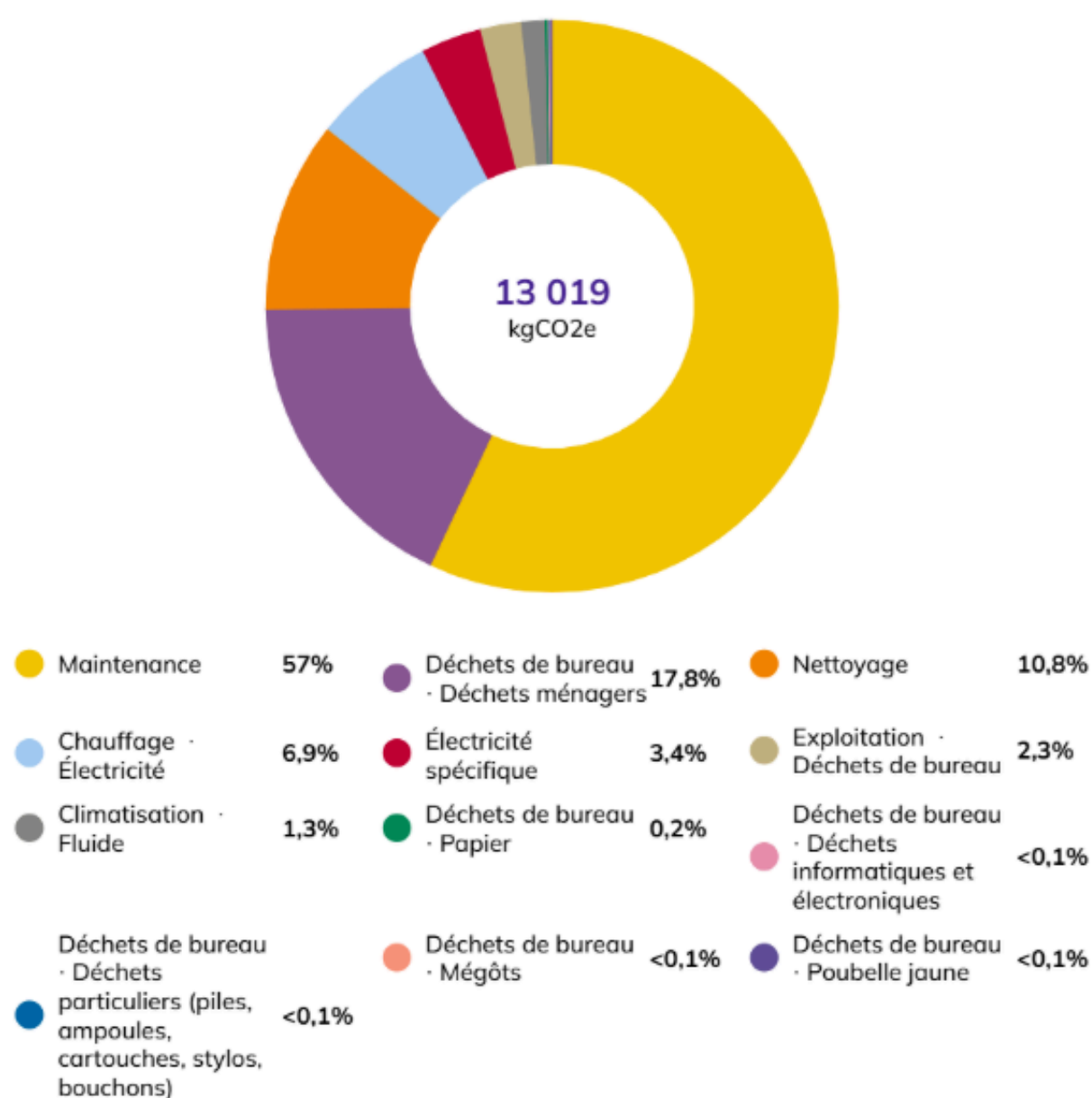


Figure 16. Représentation des GES (en tCO2e) pour la catégorie Locaux

ANALYSE

Le graphique représente une empreinte carbone totale de 13 019 kgCO₂e, répartie ainsi :

- La **maintenance** représente à elle seule près de 57% des émissions de cette catégorie, ce qui en fait le levier d'analyse prioritaire, sans pour autant constituer un levier de réduction simple. Ce poste recouvre en effet des interventions variées et aléatoires : entretien des bureaux, travaux ponctuels, travaux d'amélioration des espaces. Ces interventions sont indissociables du bien-être et du confort des collaborateurs, et ne sauraient être réduites au seul prisme carbone sans risquer de dégrader la qualité du cadre de travail. Une analyse détaillée des interventions réalisées permettrait d'identifier les opérations les plus émissives et d'explorer des alternatives plus sobres à service rendu équivalent (choix des matériaux, des prestataires, etc.) ;
- Les **déchets ménagers** constituent le second axe d'amélioration (17,8%), avec un potentiel de réduction tangible à court terme via le renforcement du tri sélectif et la mise en place d'un compost pour les déchets organiques. La réduction de ce poste d'émission peut également être envisagée via la sensibilisation des collaborateurs (une majorité des déchets venant des emballages des repas) ainsi qu'à un affinage des données de calcul, aujourd'hui approximative au regard de la difficulté de mesure ;
- Le **nettoyage** (10,8%) pourrait également être amélioré par le recours à des produits d'entretien écoresponsables.

Les émissions de climatisation (fluides frigorigènes, Scope 1) restent mineures en volume mais méritent une attention particulière en raison du fort potentiel de réchauffement global (PRG) des gaz réfrigérants utilisés. L'utilisation de la climatisation est particulièrement faible et se limite aux périodes de fortes chaleurs dans deux salles de réunion des locaux d'Artimon.

PISTES D'AMÉLIORATION DE LA DONNÉE

- Affiner la quantification des déchets par flux (notamment ménagers) ;
- Envisager la mise en place d'un compost pour les déchets organiques – *discussions en cours au sein d'Artimon* ;
- Détailler les interventions de maintenance ;
- Suivre précisément la consommation énergétique par usage (éclairage, informatique, climatisation) afin d'identifier les postes d'optimisation.

TÉLÉTRAVAIL - 1,4%

ORIGINE DE LA DONNÉE

Les données relatives au télétravail ont été collectées via le questionnaire collaborateur SAMI, qui a permis de recenser les habitudes de travail à domicile : fréquence, type de logement, mode de chauffage et équipements utilisés.

DÉTAIL DES ÉMISSIONS

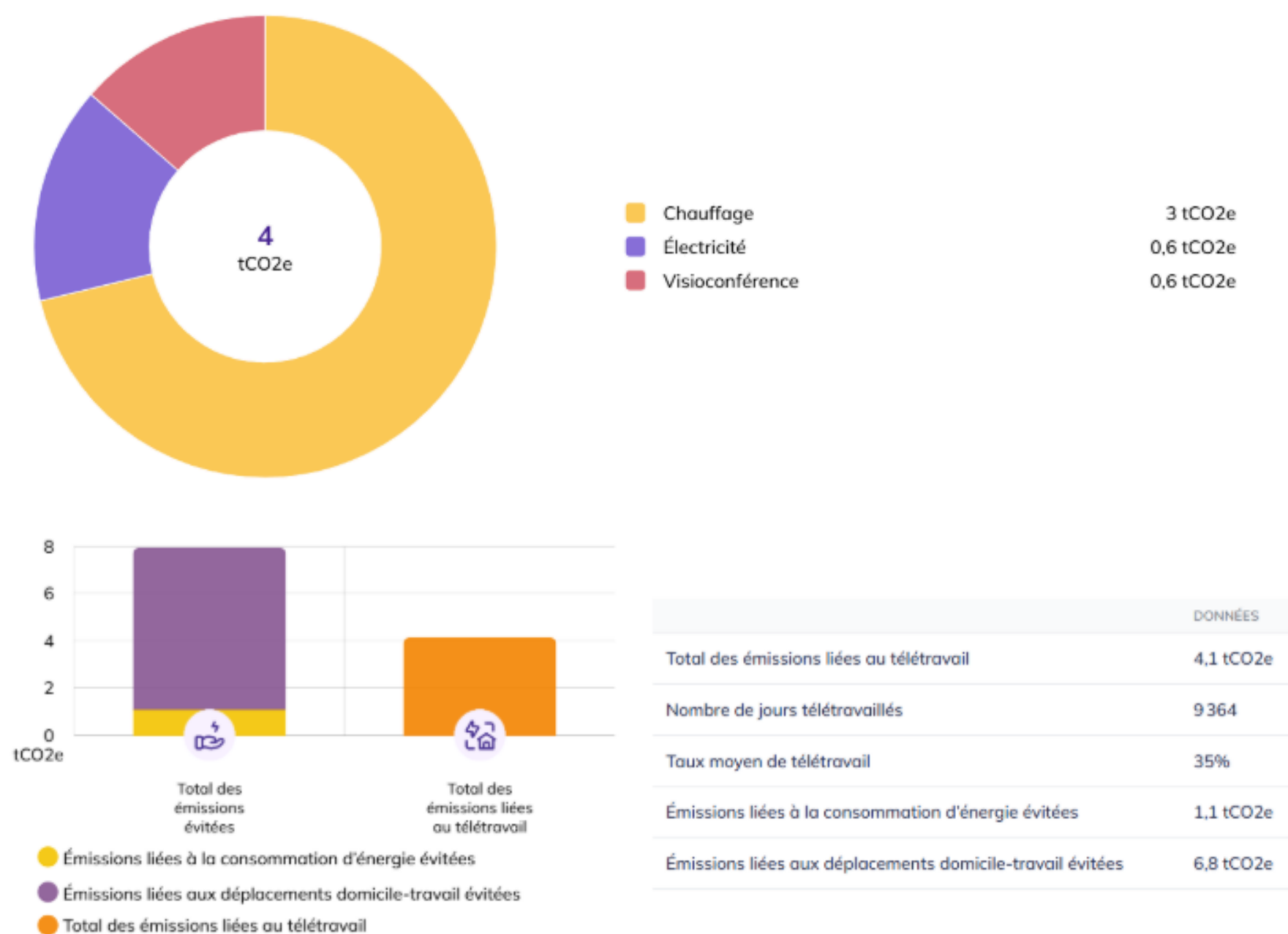


Figure 17. Représentations des GES (en tCO2e) pour la catégorie Télétravail

Les émissions liées au télétravail se répartissent principalement entre : le chauffage (premier poste), l'électricité (équipements informatiques et éclairage à domicile) et les visioconférences (déjà partiellement comptabilisées dans le poste numérique, elles sont ici rattachées au contexte spécifique du télétravail).

ANALYSE

Le télétravail présente un impact environnemental contrasté : s'il permet d'éviter tout ou partie des émissions liées aux déplacements domicile-travail, il génère en contrepartie des consommations énergétiques à domicile dont l'intensité carbone dépend largement du mix énergétique du logement et des pratiques individuelles de chauffage.

Avec seulement 1,4% du Scope 3, le télétravail représente un poste limité, qui doit être remis en perspective : le gain net sur les déplacements évités (figure 17) est généralement supérieur aux émissions générées à domicile. Il est toutefois important de replacer cette pratique vis-à-vis de la nécessité du présentiel, en intégrant les enjeux sociaux, commerciaux et organisationnels que ce bilan ne couvre pas.

PISTES D'AMÉLIORATION DE LA DONNÉE

- Affiner la collecte en questionnant les données de chauffage, électricité, et visioconférences des collaborateurs. Cela dépend néanmoins des possibilités offertes par SAMI dans la conception du questionnaire collaborateurs ;
- Comparer avec des références sectorielles et avec l'empreinte des locaux en présentiel, pour objectiver les impacts du télétravail.

DIVERS (<1%) - 3,2 tCO₂e

ACHATS DE PETITES FOURNITURES

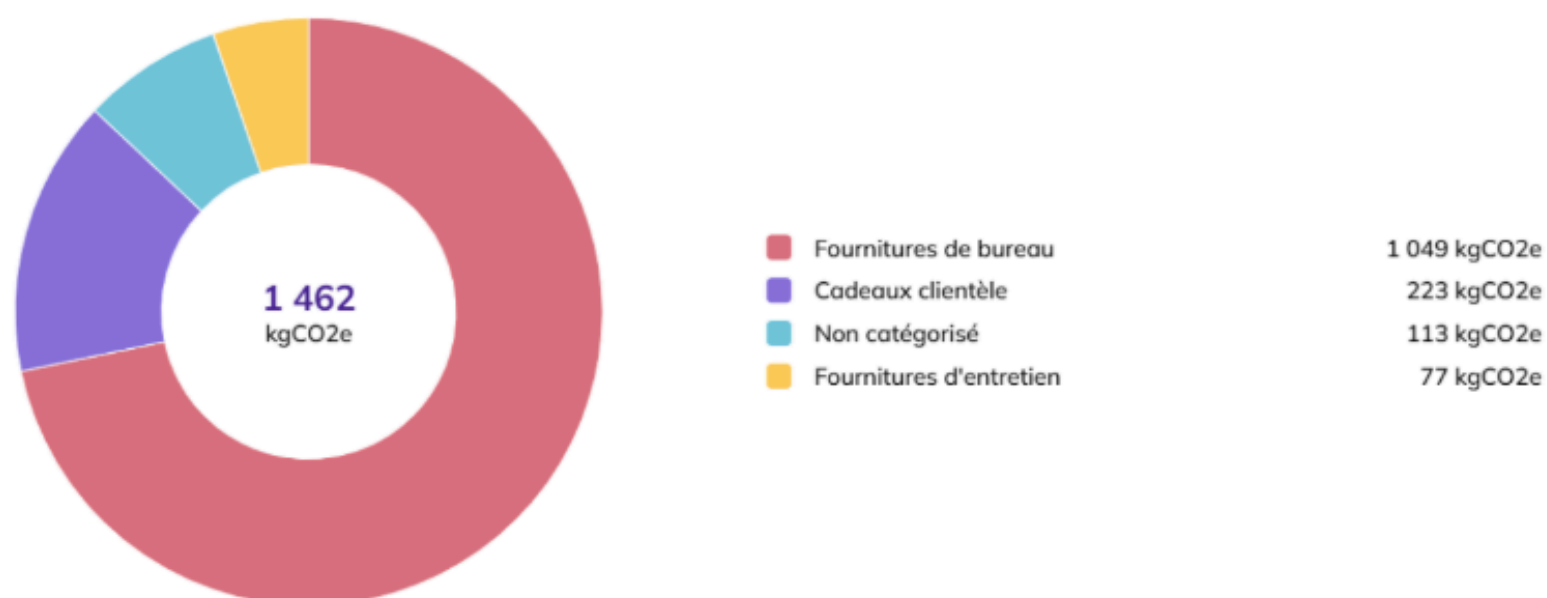


Figure 18. Représentation des GES (en tCO₂e) pour la catégorie Achats de petites fournitures

Ce poste regroupe les fournitures de bureau (papier, matériel courant), les fournitures d'entretien (produits de nettoyage et d'hygiène), les cadeaux clientèle et les cadeaux internes ponctuels (ex. : naissance). Les données sont issues du FEC. Les fournitures de bureau (figure 28) représentent la source majeure d'émissions, sur laquelle il est possible d'agir via des règles de sobriété (impression ou utilisation raisonnée) et le recours à des fournisseurs proposant des alternatives durables. Les autres sous-catégories présentent un impact relativement faible à l'échelle de l'organisation.

ÉQUIPEMENTS

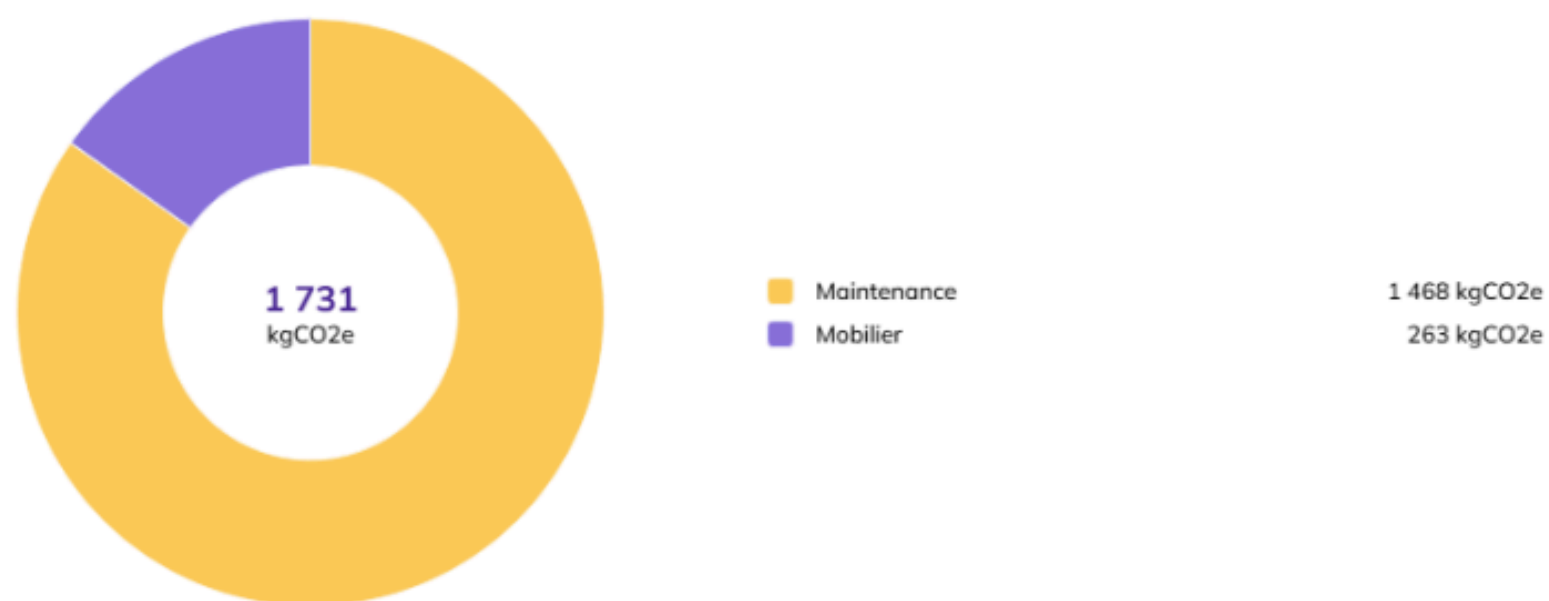


Figure 19. Représentation des GES (en tCO2e) pour la catégorie Equipements

Les données relatives aux équipements sont issues du FEC. L'empreinte carbone totale des équipements est répartie entre mobilier (notamment fontaines à eau) et maintenance (interventions ponctuelles). Comme les achats de petites fournitures, ce poste représente une part très limitée de l'empreinte globale d'Artimon.

04

Conclusion et perspectives

L'analyse des résultats de ce bilan carbone a souligné le fait que le Scope 3 concentre 99,9% des émissions, avec trois postes dominants :

- Les **achats de services** (42%) ;
- La **restauration et l'hébergement** (27,5%) ;
- Le **numérique** (14,5%).

Ces résultats orientent clairement les priorités d'action : agir sur la chaîne d'approvisionnement et la sélection des prestataires de service, continuer d'accompagner les collaborateurs dans l'évolution des habitudes alimentaires, et maîtriser la croissance de l'empreinte numérique, notamment celle liée à l'IA générative.

05

**Comparaisons
avec les exercices
précédents**

COMPARAISONS AVEC LES EXERCICES PRÉCÉDENTS

Le bilan carbone SAMI 2024-2025 s'établit à 300 tCO₂e, en légère hausse par rapport à l'exercice précédent réalisé sur le même outil (297 tCO₂e), soit une augmentation de 3 tCO₂e (+1%).

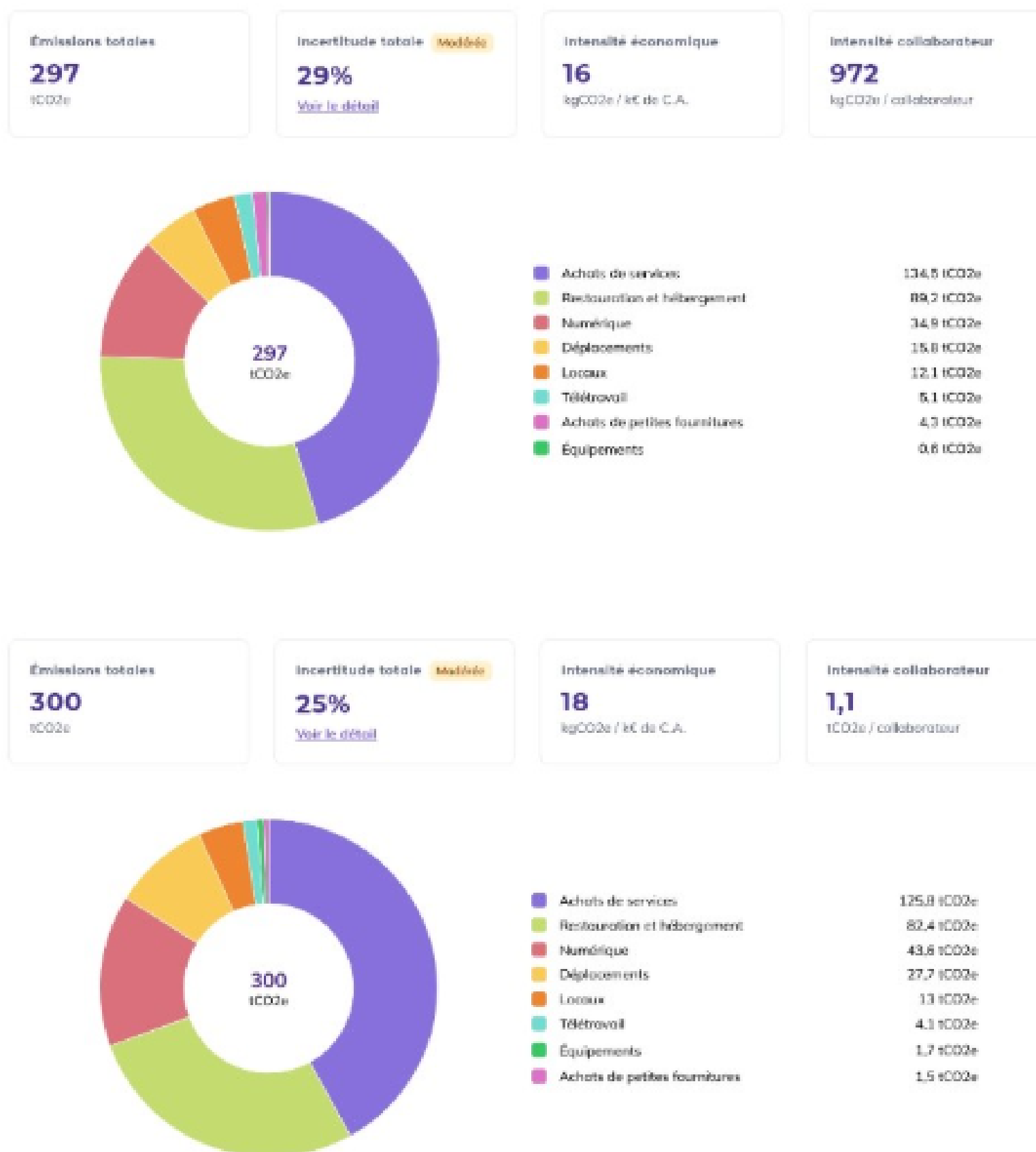


Figure 20. Résultat du bilan 2023-2024 (haut) vs 2024-2025 (bas)

JUSTIFICATIONS

Cette évolution s'explique principalement par :

- Une **augmentation des émissions liées aux déplacements** :
 - **Déplacements** : les émissions augmentent de 15,8 à 27,7 tCO₂e (cf Figure 20), sous l'effet de :
 - Plusieurs vols long-courriers (13 197 km pour le bilan précédent vs 80 000 km) dans le cadre d'une mission à l'étranger ;
 - Une hausse de l'usage de la voiture (6 698 km pour le bilan précédent vs 22 833km).
- Un **élargissement du périmètre de comptabilisation** :
 - **Numérique** : la prise en compte de l'utilisation de l'intelligence artificielle, absente du bilan précédent, contribue à une hausse de 7 tCO₂e de ce poste ;
 - **Achats de services** : l'intégration des honoraires liés aux services de développement commercial vient ajouter une part importante d'émissions additionnelles :
 - Cela explique en grand partie que la sous-catégorie « Rémunération d'intermédiaires et honoraires » passe de 20,1 tCO₂e à 43,7 tCO₂e (cf figure 21) ;
 - Néanmoins, une diminution du nombre d'études et prestations (97,6 tCO₂e pour le bilan précédent vs. 66tCO₂e), en lien avec un contexte économique moins favorable, explique que les achats de services soient, in fine, en légère baisse.

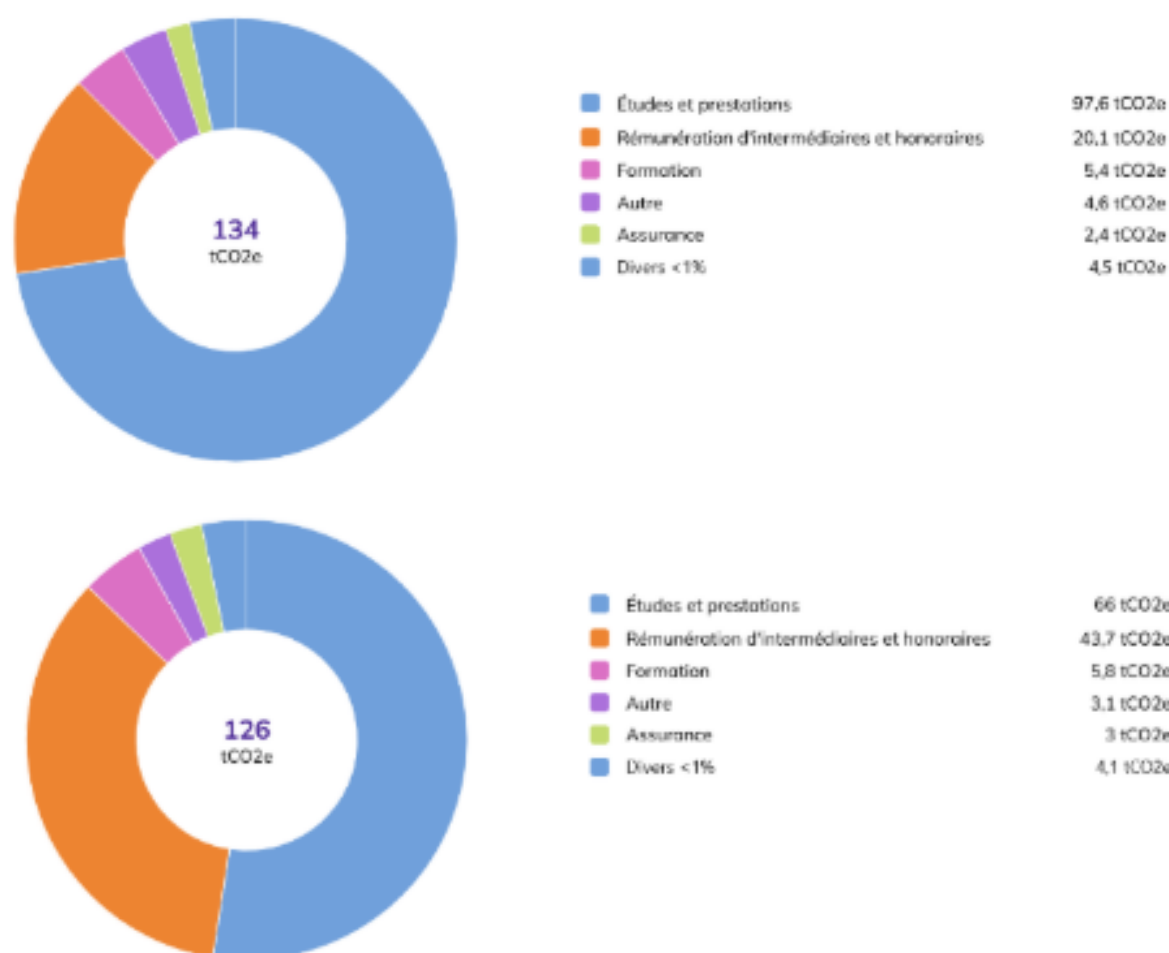


Figure 21. Achat de services 2023-24 (haut) vs 2024-2025 (bas)

Les émissions des autres postes traduisent, au global, un maintien ou une baisse.

COMPARAISON À PÉRIMÈTRE ÉGAL

A périmètre constant, en retirant ces nouvelles sources d'émissions (IA ~7 tCO₂e ; développement commercial : ~16 tCO₂e), le bilan carbone 2024-2025 s'élève à 277 tCO₂e, soit une baisse de près de 7%. Cette baisse est toutefois à mettre en perspectives avec la réduction des effectifs sur la période : 128 ETP sur en 2023-2024, contre 121 sur la période 2024-2025. Une partie de la diminution des émissions est donc mécaniquement liée à cette diminution des effectifs. De plus, cette diminution s'explique également par une baisse des études et prestations, traduisant une activité économique plus faible.

COMPARAISON SUR 3 EXERCICES

Afin d'avoir une vision plus large de la trajectoire des émissions, une comparaison des résultats des trois derniers exercices est également partagée ci-dessous :

Années	Total émissions (tCO ₂ e)
2024-2025	300
2023-2024	297
2022-2023	235

Le bilan carbone SAMI 2024 est plus élevé que celui de ClimateSeed 2023 (235 tCO₂e), principalement en raison d'un élargissement du périmètre de comptabilisation : contrairement à ClimateSeed, l'étude SAMI inclut les prestations et la sous-traitance, ce qui accroît mécaniquement le volume des émissions comptabilisées.

En conclusion, malgré une hausse légère apparente, cette évolution traduit une meilleure exhaustivité du bilan, et non une dégradation des pratiques environnementales. Elle illustre la progression de la démarche de mesure des émissions, dans une logique d'amélioration continue de la comptabilité carbone.

Enfin, le présent bilan présente un facteur d'incertitude moindre, qui traduit une amélioration de la qualité et de la précision des données collectées. Il s'agira pour les prochains bilans de maintenir cette trajectoire, afin d'assurer la fiabilité du bilan, qui conditionne la pertinence des décisions qui en découlent.

06

Benchmark

L'intensité économique d'Artimon s'établit à **18 kgCO₂e/k€ de chiffre d'affaires en 2024-2025**, contre 16 durant l'exercice précédent, une légère hausse cohérente avec l'élargissement du périmètre de comptabilisation décrit plus haut.

Comparée aux références sectorielles 2024, la performance d'Artimon est nettement favorable sur les deux benchmarks disponibles :

- Benchmark SAMI : moyenne à 41 kgCO₂e/k€ et médiane à 36 kgCO₂e/k€. Artimon se situe près de deux fois en dessous de ces références, écart significatif au sein d'un panel d'entreprises pourtant proches en termes d'activité. Cette comparaison est basée seulement sur les clients de l'outil SAMI, pour le même secteur d'activité sur l'année 2024 (90 bilans), représentant une part non exhaustive du marché français.
- Benchmark CDP : moyenne à 77 kgCO₂e/k€ et médiane à 69 kgCO₂e/k€. L'écart est ici encore plus marqué puisque l'intensité d'Artimon représente moins d'un quart de la moyenne. Ce panel, plus large et intégrant des entreprises technologiques aux infrastructures numériques plus lourdes, affiche logiquement des émissions plus élevées et explique l'écart plus important.

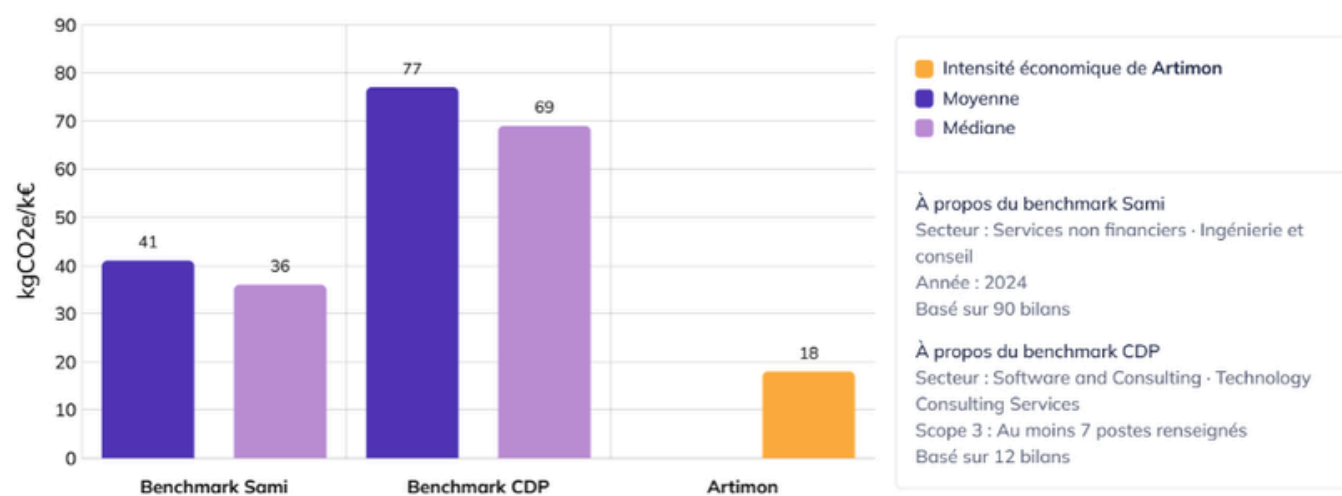


Figure 22. Représentation des émissions Artimon vs données Sami et CDP

Ces écarts soulignent la performance environnementale d'Artimon et la maîtrise de ses émissions. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette position favorable : des déplacements majoritairement réalisés en train ou autres mobilités douces, une restauration peu carbonée, la politique de télétravail et la taille et l'utilisation des locaux.

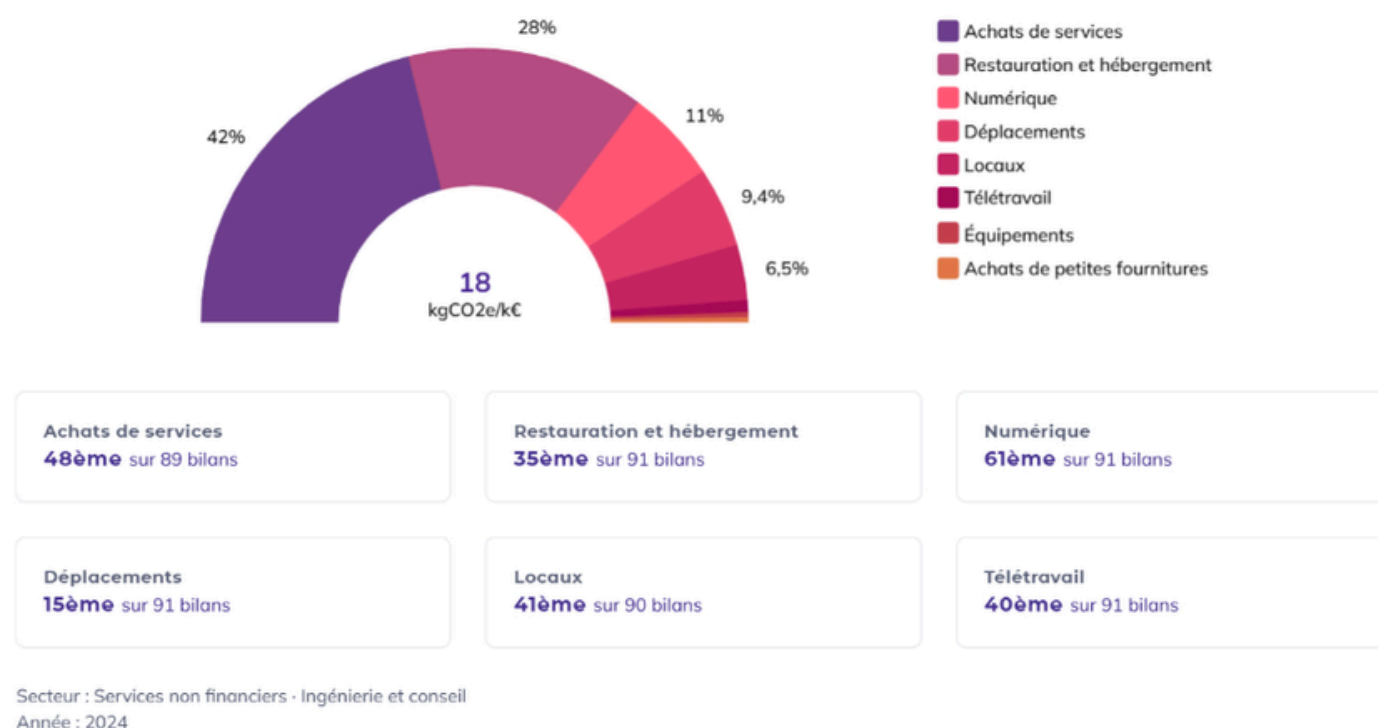


Figure 23. Intensité économique par catégorie parmi le secteur Ingénierie et conseil

07

Plan d'action et recommandations

Identification des leviers de réduction des émissions par scope

Scope 1 Emissions directes

Objectif 2023-2024 :
Maintenir les émissions
< de 0,2 tCO₂e

✓ **Objectif atteint**

Les émissions du scope 1 d'Artimon se limitent aux fuites de fluide frigorigène de la climatisation, installée dans les locaux d'Artimon. Dans une optique de maîtrise des émissions, seule la salle de réunion principale est équipée de climatisation, et non l'entièreté des locaux, et cette climatisation n'est utilisée que ponctuellement.



Cet objectif est reconduit pour 2025-2026.

Pour le maintenir, **trois engagements sont retenus :**

- Conserver un usage strictement ponctuel du système de climatisation ;
- Continuer de sensibiliser les nouveaux collaborateurs sur cette utilisation ;
- Veiller à bien éteindre nos appareils après chaque utilisation.

Scope 2 Emissions indirectes liées à l'énergie

Objectif 2023-2024 :
Maintenir les émissions
< 0,5 tCO₂e

✓ **Objectif atteint**

Le scope 2 est de 0 tCO₂e, selon la méthode market-based.



Nouvel objectif :
(Horizon 2030 - Année de référence 2025)

- **Approvisionnement :** pérenniser notre neutralité sur le Scope 2 (market-based) via un approvisionnement 100% renouvelable.
- **Sobriété :** engager une démarche de sobriété énergétique visant à réduire la consommation globale d'énergie de nos bureaux de 10%.
- **Leviers d'action :** extinction automatique des équipements, éco-gestes et sensibilisation des collaborateurs, encadrement strict des températures dans les bureaux, etc.



Scope 3 Emissions indirectes de la chaîne de valeur

Objectif 2023-2024 :
**Viser une réduction
annuelle de 3% des
émissions total de GES
(en absolu)**

**Objectif non atteint
en valeur absolue**
en raison de
l'élargissement du
périmètre de
comptabilisation.

La hausse apparente des émissions s'explique principalement par l'intégration de nouvelles sources (intelligence artificielle, honoraires de développement commercial). **A périmètre constant, une baisse de près de 8% est observée.**

En tant que société de conseil, la majeure partie des émissions est portée par des postes directement liés au volume d'activité – achats de services, restauration et hébergement, etc. Un objectif en valeur absolue est structurellement exposé aux effets de croissance, indépendamment des efforts de réduction déployés.

Pour cette raison, **Artimon fait évoluer son objectif de réduction vers une réduction de l'intensité par collaborateur (tCO₂e/ETP), actuellement à 1,1 tCO₂e/ETP.** Cet indicateur permet de découpler la performance environnementale de la dynamique de croissance et offre un suivi plus fidèle des progrès.



Nouvel objectif :
(Horizon 2030 - Année de référence 2024)
-52% de réduction 2024 → 2030, soit -8,6% / an,
en intensité collaborateur.
Cible 2030 : 0,48 tCO₂e / collaborateur
Compatible SBTi

Pour cela, les efforts 2025-2026 sont concentrés sur les quatre principaux postes d'émissions :

- **Achats de services** : premier poste en volume, il appelle à poursuivre les réflexions sur les critères d'achat responsable et la sélection de prestataires engagés dans une démarche bas-carbone. L'obtention de facteurs d'émission spécifiques auprès des fournisseurs clés permettrait par ailleurs de réduire l'incertitude sur ce poste et d'en affiner le pilotage ;
- **Restauration et hébergement** : second poste en volume, ce poste offre des marges de réduction tangibles, notamment :
 - Sensibilisation des collaborateurs aux alternatives moins carbonés (végétariens, diminution de la viande rouge, etc.) ;
 - Sélection de prestataires de restauration et hébergement proposant des menus moins carbonés et engagés dans une démarche écoresponsable – traiteurs végétariens lors des réunions d'activité ou du séminaire, suppression de la viande rouge, traiteurs locaux, etc. - ;
 - Ces actions sont également à coupler avec l'obtention de facteurs d'émission spécifiques, qui permettront de valoriser les efforts dans le calcul des émissions ;
- **Numérique** : l'utilisation croissante de l'intelligence artificielle est à surveiller attentivement au regard des exigences client et sectorielles. Des pratiques raisonnées (choix des modèles selon les usages, limitation des requêtes non essentielles, sensibilisation des équipes) doivent permettre d'encadrer les émissions de ce poste et sont fortement corrélées à la montée en compétences des équipes sur les enjeux environnementaux du numérique. A ce titre, il s'agira de former 100% de collaborateurs à deux nouveaux modules de formation d'ici 2027 : numérique responsable et IA responsable ;
- **Déplacements** : poste en hausse (+12 tCO₂e), il constitue le levier le plus actionnable à court terme. Des actions concrètes incluent :
 - Continuer à privilégier le train pour les trajets inférieurs à 4 heures et poursuivre l'encadrement des vols déjà en vigueur afin de limiter le recours à l'avion ;
 - Favoriser les mobilités douces au quotidien : dans cette optique, nous avons renforcé en 2026 notre forfait mobilités durables, comme levier en faveur des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle ;
 - Pour les situations nécessitant des taxis ou VTC, encourager les collaborateurs à utiliser les offres électriques (ex : Bolt Green).



Figure 24. Trajectoire d'évolution des émissions

Scopes	Objectifs	Actions prioritaires
SCOPE 1	Maintenir les émissions < 0,2 tCO ₂ e	<p>Maintien de la stratégie en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> Usage strictement ponctuel de la climatisation Sensibilisation des nouveaux collaborateurs aux bonnes pratiques Extinction systématique des appareils après utilisation
SCOPE 2	Maintenir la neutralité du Scope 2 (<i>market-based</i>), tout en réduisant la consommation d'énergie de nos bureaux de 10% d'ici 2030 (par rapport à 2025)	<ul style="list-style-type: none"> Poursuite d'un contrat 100% renouvelable Sensibilisation des collaborateurs aux éco-gestes en matière de consommation d'énergie Encadrement strict des consignes de température Envisager une extinction automatique de certains équipements la nuit
SCOPE 3	Réduire l'intensité collaborateur de -52% d'ici 2030 (par rapport à 2024)	<p>Achats de services (125,8 tCO₂e)</p> <ul style="list-style-type: none"> Critères d'achat responsable et sélection de prestataires bas-carbone Obtention de facteurs d'émission spécifiques fournisseurs pour réduire l'incertitude et la précision des données <p>Restauration & hébergement (82,4 tCO₂e)</p> <ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation aux menus moins carbonés pour les déjeuners des collaborateurs Sélection de prestataires écoresponsables (traiteurs locaux, végétariens pour séminaires, élimination de la viande rouge...) Amélioration de la collecte de données pour affiner les estimations <p>Numérique — IA (43,6 tCO₂e)</p> <ul style="list-style-type: none"> Formation de 100% des collaborateurs aux enjeux du numérique responsable et à l'IA responsable d'ici 2027 <p>Déplacements (27,7 tCO₂e)</p> <ul style="list-style-type: none"> Privilégier le train pour les trajets < 4h Poursuivre l'encadrement des vols Offres « vertes » pour les taxis et VTC Sensibilisation aux mobilités douces au quotidien (notamment impact de la voiture individuelle)

08

**Annexe et
éléments de
transparence**

1. Incertitudes et marges d'erreur

L'empreinte carbone d'une entreprise est une estimation basée sur des modèles plutôt que des mesures directes, ce qui induit structurellement une incertitude. Cette incertitude représente la marge d'erreur entre l'estimation et la valeur réelle des émissions. Elle est généralement exprimée en pourcentage et permet de définir un intervalle de confiance autour de l'estimation.

SOURCES D'INCERTITUDE

Cette incertitude peut provenir de plusieurs facteurs :

- La donnée d'activité : sa précision dépend de la qualité des données collectées. Par exemple, une facture énergétique détaillée produit une estimation bien plus fiable qu'une estimation basée sur la surface des locaux ;
- Les facteurs d'émission (FE) : ils permettent de traduire une activité en équivalent CO2 et sont eux-mêmes porteurs d'incertitude. Un FE générique issu d'une base de données nationale (EXIOBASE, base ADEME) est moins précis qu'un FE calculé sur le cycle de vie réel d'un produit ou d'un service spécifique.
- Le manque de représentativité : temporelle (données obsolètes), géographique (facteurs non adaptés à la zone), ou technologique (modélisation approximative d'un procédé).

MÉTHODE DE CALCUL

L'incertitude est généralement exprimée sous forme d'un intervalle de confiance (ex : $\pm 15\%$) et suit une loi de distribution normale ou log-normale selon les méthodologies. Sami retient une loi normale pour une meilleure lisibilité. Elle se calcule à deux niveaux :

- A la ligne d'émission : l'incertitude combine celle de la donnée d'activité et celle du facteur d'émission associé ;
- Au niveau global du bilan : l'incertitude résulte de l'agrégation pondérée des incertitudes de l'ensemble des lignes d'émission. Un effet statistique de compensation s'applique : plus le nombre de lignes d'émission est élevé, plus les erreurs tendent à se compenser, réduisant mécaniquement l'incertitude globale.

EVOLUTION ET AXES D'AMÉLIORATION

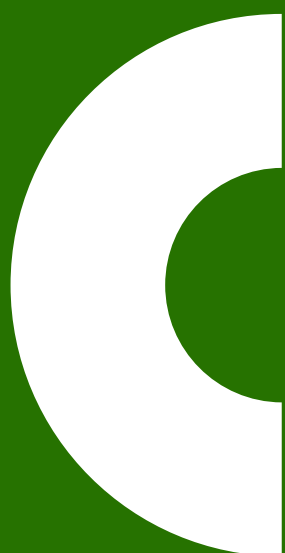
Le bilan 2024-2025 affiche une incertitude de 25%, en recul par rapport aux 29% de l'exercice précédent. Cette amélioration témoigne d'une meilleure qualité des données collectées et analysées. Pour continuer à réduire l'incertitude et fiabiliser le calcul des émissions, deux leviers sont prioritaires :

- Augmenter la proportion de données physiques et spécifiques — en substituant progressivement les données génériques ou estimées par des relevés réels : factures détaillées, données fournisseurs, relevés de consommation ;
- Disposer de facteurs d'émissions spécifiques sur les produits et services clés, afin de disposer de facteurs d'émission propres à l'activité d'Artimon plutôt que de recourir à des proxies sectoriels.

L'incertitude ne remet pas en cause la pertinence ni la validité du bilan carbone — elle en est une composante inhérente et transparente. Elle indique simplement les axes sur lesquels concentrer les efforts de fiabilisation pour affiner progressivement l'évaluation de l'empreinte environnementale d'Artimon.

2. Personnes et experts ayant contribué au rapport

	Rôle et fonction	Rôle sur la mission
Maélys FIALON	Consultante expérimentée	Collecte des données Production du bilan carbone Rédaction du rapport
Sandra LIENART	Consultante expérimentée	Supervision de la mission et partage des connaissances
Arnaud MOKRANI	Associé	Encadrement de la mission
Mélanie DARRIEUX	Responsable Marketing, Communication et RSE, et membre du Comité RSE	Participation à la collecte des données Relecture des productions Cohérence avec les attentes EcoVadis
Pichanny UNG	Directrice administrative et financière	Participe à la collecte des données



Contactez-nous

Artimon est un cabinet de conseil en transformation et un institut de recherche pluridisciplinaire.

Téléphone

01 53 20 89 89

Site web

<https://artimon.fr/>

Adresse

8, rue de la Victoire,
75009 Paris



Copyright © Avril 2026, Artimon. Tous droits réservés.

[artimon]